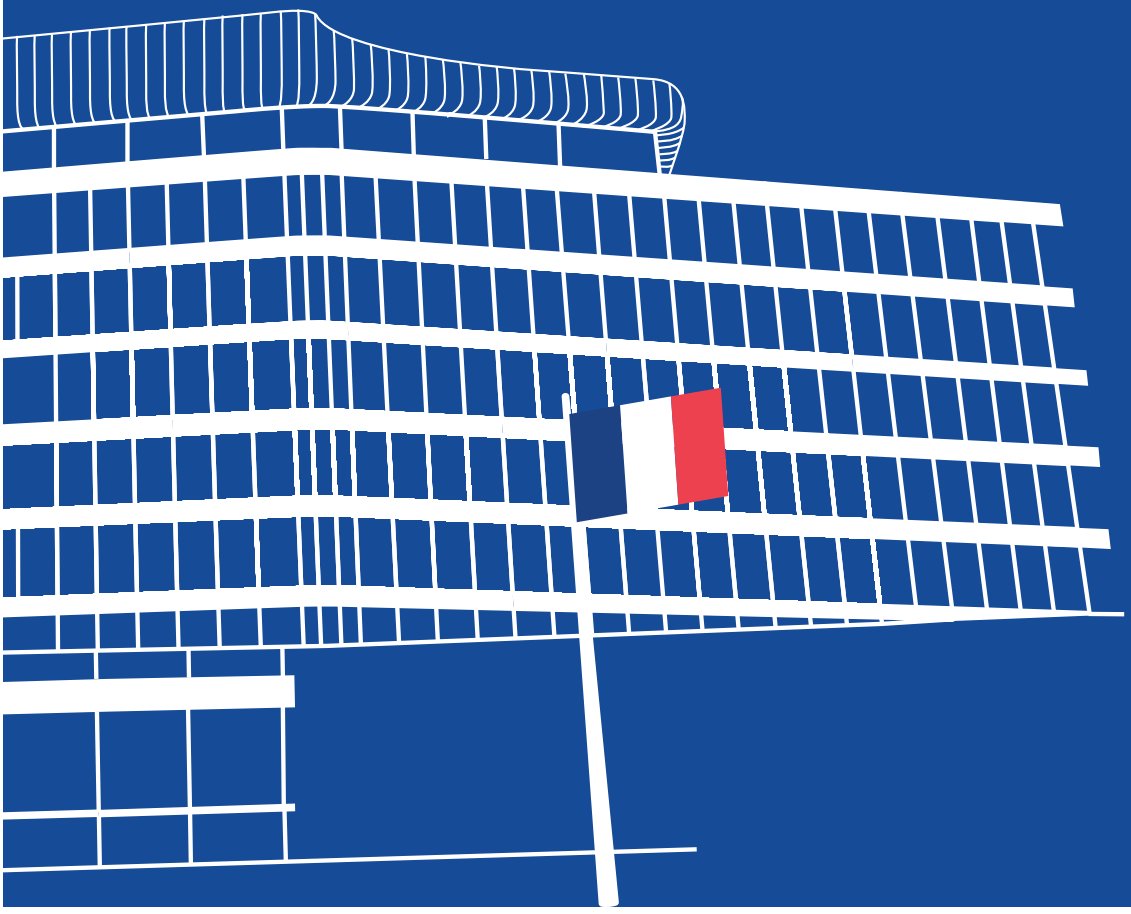
PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Rapport d'activité

des services de l'État dans le Val-de-Marne

2025



Éditorial



Stanislas BOURRON
Préfet du Val-de-Marne

Le rapport d'activité des services de l'État a vocation à dresser un bilan annuel des politiques publiques mises en œuvre dans le Val-de-Marne. Il illustre, à ce titre, le travail mené en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de ce territoire dont la richesse, la diversité et les contrastes constituent une véritable force.

Quatre axes se dessinent au fil de ce rapport, comme autant de marqueurs de ce que l'État local réalise au quotidien.

Dans le cadre de ses missions régaliennes, l'État veille à la protection de la population, il mobilise son expertise et fait preuve de la fermeté nécessaire pour prévenir les atteintes à l'ordre public, protéger et accompagner les victimes. Il s'adapte également en permanence à l'évolution des formes de risques, notamment ceux liés au changement climatique afin de garantir un cadre de vie sûr et résilient aux habitants.

Garant de la cohésion sociale et de l'intégration républicaine, l'État s'engage également sans relâche pour assurer l'éducation de notre jeunesse, protéger les plus vulnérables et renforcer l'égalité des chances de tous les citoyens en poursuivant une exigence constante de justice sociale et de fidélité aux valeurs de la République.

L'État œuvre par ailleurs avec conviction, aux côtés des collectivités territoriales, des aménageurs et des acteurs économiques, pour poursuivre le développement du territoire et offrir à chacun un logement et un cadre de vie de qualité. Département fortement imbriqué dans la métropole parisienne, le Val-de-Marne connaît depuis plusieurs années un développement exceptionnel de son réseau de transports qui le rend de plus en plus attractif. Celui-ci s'inscrit dans une stratégie d'aménagement équilibrée, soucieuse de permettre aux Val-de-marnais d'en tirer les bénéfices, tout en les préparant aux défis environnementaux de demain.

Enfin, à l'heure où il est essentiel de veiller à ce que la transformation numérique engagée depuis plusieurs années reste un progrès et ne devienne pas un frein à l'accès aux droits, les services de l'État sont fortement engagés dans la qualité et l'accès des services publics. Qu'il s'agisse de la délivrance d'un titre d'identité ou de séjour, de l'accompagnement vers le logement ou vers l'emploi, les femmes et les hommes qui assurent cet accompagnement au quotidien restent un point de repère pour les Val-de-marnais.

Ainsi, que ce soit pour faire face aux crises ou pour relever de nouveaux défis aux côtés des élus, l'action de l'État dans le Val-de-Marne demeure solidement ancrée dans ses missions, dans ses valeurs et dans ses ambitions au service des habitants. Je salue l'engagement des agents qui incarnent, au quotidien, cette action de l'État.

Sommaire

Temps forts 2025 6
Cartographie du Val-de-Marne 8

1 L'État qui protège

1 Sécurité de tous – sécurité publique et lutte contre la délinquance 11
2 Renforcement des actions de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales et contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) 15
3 Prévention et gestion de crise en matière de sécurité civile 17
4 Coordination des politiques publiques en matière de soins 18
5 Accompagner les publics les plus vulnérables 20
6 Sécurité sanitaire et alimentaire 21

2 L'État qui garantit

1 La transmission des savoirs 27
2 L'égalité des chances et la lutte contre les discriminations 29
3 L'accès au sport et l'engagement citoyen 32
4 La promotion des valeurs de la République 34

3 L'État qui agit

1 En faveur des mobilités 39

2 Pour la production de logements sociaux et la transformation de la ville 42

3 Pour un urbanisme équilibré 44

4 En soutien de stratégies d'aménagement durable 45

5 Pour le renforcement de la vitalité économique du territoire 48

4 L'État qui accompagne

1 L'amélioration continue de l'accès aux services publics 53

2 La délivrance des titres 54

3 L'accompagnement des entreprises 57

- L'État dans le Val-de-Marne : organigramme 60

Temps forts



18 janvier 2025

Inauguration de la gare Villejuif-Gustave Roussy

5 avril 2025

Démarrage des démolitions du quartier Lutèce-Bergerie à Valenton





28 juin 2025

Inauguration de la baignade en Marne à Maisons-Alfort

4 février 2025

Visite officielle du Président de la République à l'Institut Gustave Roussy



5 mai 2025

Visite de la plateforme des naturalisations de la préfecture du Val-de-Marne par Bruno Retailleau, ministre de l'intérieur, annonçant la mise en œuvre des nouvelles orientations générales en matière de naturalisation





16 septembre 2025

Conférence des parties (COP) départementale en matière d'environnement

2025



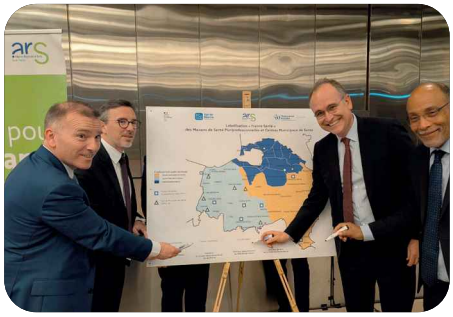
10 octobre 2025

Signature du premier contrat territorial d'accueil et d'intégration à Fontenay-sous-Bois

15 décembre 2025

Installation de l'observatoire des dynamiques scolaires





18 décembre 2025

Labellisation « France Santé » de 15 maisons de santé pluriprofessionnelles et centres municipaux de santé

13 - 16 octobre 2025

Exercice zonal « HYDROS 25 » simulant une crue majeure de la Seine en Île-de-France



13 décembre 2025

Inauguration du premier téléphérique d'Île-de-France, Câble C1, de Créteil à Villeneuve-Saint-Georges





17 décembre 2025

Groupe de travail avec les élus et les associations sur les thématiques liées au bruit autour de l'aéroport d'Orly

Cartographie du Val-de-Marne

LES SERVICES DE L'ÉTAT

Arrondissement de Créteil

Arrondissement de l'Haÿ-les-Roses

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

LES SERVICES PUBLICS

Réseau France services

France services est une structure qui combine accueil physique et accompagnement numérique, et qui regroupe en un même lieu plusieurs services publics : Finances publiques, France Titres, point-justice, CAF, La Poste, Urssaf, France Travail, CPAM, Assurance retraite, MSA, France Rénov', chèque énergie. Le Val-de-Marne compte actuellement 19 sites France services.

France services

France services ouverte le 16 juin 2025

Réseau France santé

Inspiré du modèle des maisons France services, le réseau France santé doit permettre à chacun d'accéder à une solution de santé à moins de 30 minutes et d'obtenir un rendez-vous médical sous 48 heures si son état de santé le nécessite.
En 2025, la préfecture, l'agence régionale de santé d'Île-de-France, le conseil départemental et la caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne ont labellisé les 15 premières maisons France santé dans le département.

Structures de soins labellisées France santé

Centres d'examen du permis de conduire

Après Créteil et Rungis, Chennevières-sur-Marne est devenu le troisième point de départ de l'examen du permis de conduire du département. Ce nouveau centre accueille 12 places.

Centre d'examen du permis de conduire

Centre d'examen inauguré le 28 octobre 2025

LES TRANSPORTS EN COMMUN

Le Câble 1

Le Câble 1 est le 1er téléphérique urbain d'Île-de-France. Depuis sa mise en service, le 13 décembre 2025, il relie directement les villes de Villeneuve-Saint-Georges, Limeil-Brévannes et Valenton au Métro 8 Créteil–Pointe du Lac.

La ligne 15 du Grand Paris Express

Tronçon de la ligne 15, grande rocade de 75 km autour de la capitale, la ligne 15 Sud desservira 12 gares dans le Val-de-Marne. Sa mise en service est prévue en 2027.

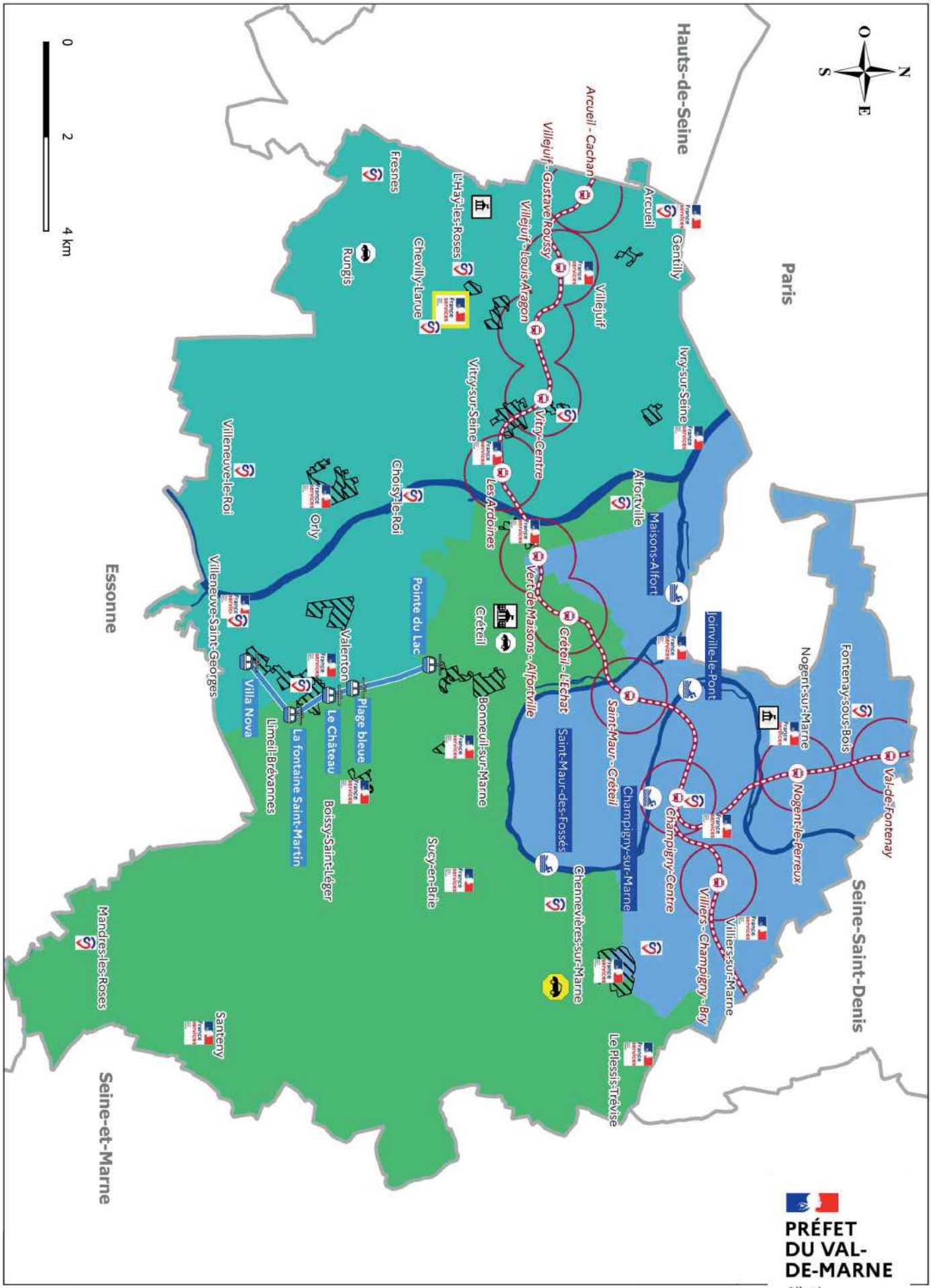
Stations en projet de la ligne 15 et les quartiers de gare du Grand Paris Express

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Lancé en 2014, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) vise la transformation profonde de 15 quartiers prioritaires dans le Val-de-Marne, notamment par des interventions majeures sur l'habitat et les équipements publics afin de favoriser la mixité sociale et fonctionnelle.

LES SITES DE BAIGNADE

Sites de baignade ouverts pour le grand public dès l'été 2025.
En 2025, dans le Val-de-Marne, plus de 50 000 baigneurs ont été recensés sur les principaux sites de Joinville-le-Pont et Maisons-Alfort. Des ouvertures ponctuelles avaient également été organisées à Champigny-sur-Marne et Saint-Maur-des-Fossés.



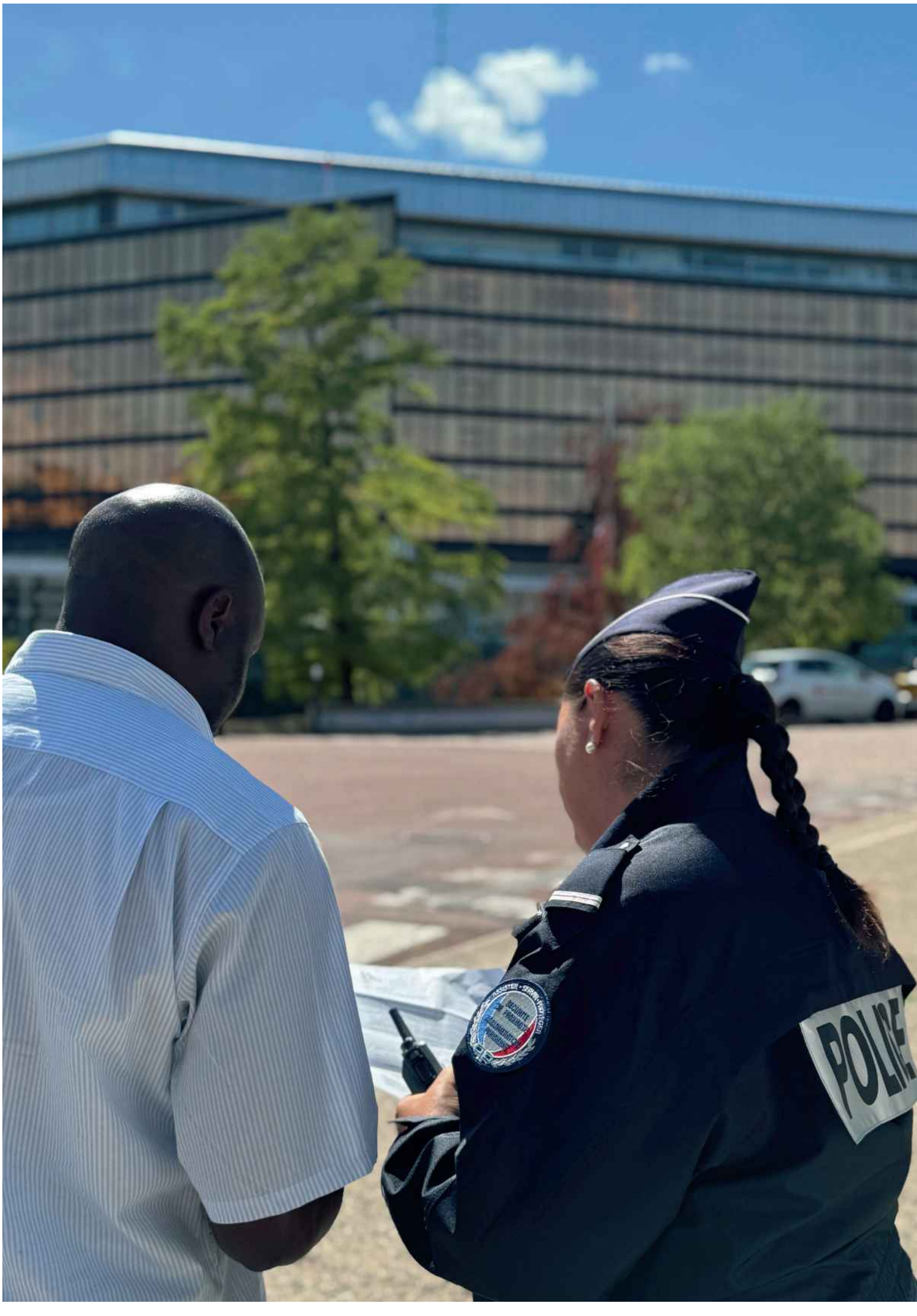
PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Conception & Réalisation : DRIEAT-IF/UDEAT94/SPAT/PAAT

Service de la Planification et de l'Aménagement des Territoires
Pôle Appui et Analyses Territoriales

Unité Départementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports du Val-de-Marne

Sources : DRIEAT-IF/UD94 ; fond de plan IGN© (date de réalisation : juillet 2026)


POLICE

1 L'État qui protège

Parmi les missions fondamentales de l'État, la protection de la population occupe une place éminente. En effet, face à des menaces sans cesse renouvelées, la sécurité, qu'elle soit publique, civile, sanitaire ou alimentaire, est au cœur de l'engagement sur le terrain des services de l'État.

Afin d'y faire face, 2025 a été marquée par une poursuite de la stratégie de coordination des acteurs au sein d'un continuum de sécurité unissant l'État, les collectivités, ainsi qu'un certain nombre d'acteurs concernés. Celui-ci permet d'apporter une réponse globale aux différents phénomènes notamment en matière de délinquance.

1- SÉCURITÉ DE TOUS – SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

L'intensification de la lutte contre le narcotrafic

En 2025, une hausse de 6,6 % des infractions liées aux stupéfiants confirme la dynamique persistante de ce phénomène. Cette hausse reflète à la fois une augmentation des usages et trafics ainsi qu'une intensification de l'activité des forces de l'ordre.

La loi « narcotrafic » du 13 juin 2025 et le plan d'action d'agglomération de restauration de la sécurité du quotidien (PAARSQ) sont venus conforter le rôle du comité opérationnel départementale anti-fraude (CODAF), en particulier en matière de lutte contre le narcotrafic et ses circuits financiers.

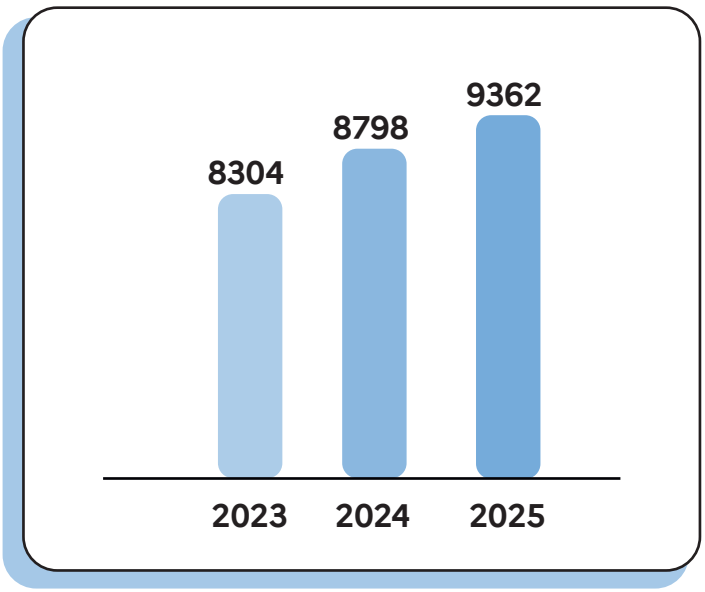
La coopération inter-services constitue l'une des clefs de la réussite du PAARSQ. Elle permet de détecter les écosystèmes économiques liés au trafic de stupéfiants et d'optimiser les remontées d'informations à des fins judiciaires.

Le contrôle des commerces susceptibles d'être liés au narcotrafic (points de vente, lieux de stockage ou structures impliquées dans le blanchiment) a constitué un objectif majeur en 2025 et connaîtra une nouvelle intensité en 2026.



Opération de contrôle anti-fraude dans un marché illégal - 25 février 2025

Évolution des infractions en lien avec les stupéfiants dans le Val-de-Marne



Le plan d'action d'agglomération de restauration de la sécurité du quotidien (PAARSQ)

Depuis 2025, l'action de l'État en matière de sécurité du quotidien s'articule dans le cadre du PAARSQ. Il est décliné dans le Val-de-Marne autour de trois axes prioritaires :

1. la stratégie globale de lutte contre les stupéfiants ;
2. la lutte contre les escroqueries et les vols commis au préjudice des personnes les plus vulnérables ;
3. l'action résolue contre les nuisances du quotidien et l'occupation indue de l'espace public.

L'objectif du PAARSQ est d'analyser et d'identifier les phénomènes de délinquance à traiter prioritairement dans le département en raison de leur émergence ou de leur persistance.

Dans ce cadre, 13 secteurs PAARSQ ont été créés et font l'objet d'opérations quotidiennes par les forces de l'ordre.

Le bilan 2025 témoigne d'une mobilisation importante des moyens humains et opérationnels : 6 182 effectifs engagés, 11 692 personnes contrôlées, 412 personnes interpellées, 295 gardes à vue, 1 148 verbalisations et 1 181 opérations de contrôle de sécurité des personnes réalisées.

Les indicateurs de l'activité judiciaire pour l'année 2025 affichent des résultats très positifs sur les points PAARSQ comparés à ceux de 2024. En effet, le nombre de mis en cause progresse de +14,54 % et le nombre de gardes à vue de +7,63 %.

BILAN 2025 du PAARSQ

Le bilan 2025 témoigne d'une mobilisation importante des moyens humains et opérationnels

6 182
Effectifs engagés

11 692
Personnes contrôlées

412
Personnes interpellées

295
Gardes à vue

1 148
Verbalisations

1 181
Opérations de contrôle de sécurité des personnes réalisées

Par ailleurs, la direction territoriale de la sécurité de proximité (DTSP) du Val-de-Marne a conduit son action contre les points de deal selon deux axes :

• la mise en œuvre d'un plan territorial de lutte contre les stupéfiants permettant d'agir en profondeur sur les secteurs les plus dégradés ;
• le harcèlement des trafiquants et des consommateurs par la conduite régulière d'opérations de sécurisation.

En 2025, les opérations de police judiciaire ont permis d'interpeller 1 771 trafiquants.

Saisies effectuées en 2025 :

330 Kilos de cannabis	35 kilos de cocaïne	18,5 kilos de drogues de synthèse	644 650 euros en numéraire

L'action menée par la DTSP a également concerné les consommateurs avec 5 507 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) pour usage de stupéfiants en 2025.

Dans le cadre de la loi du 13 juin 2025 sur la lutte contre le narcotrafic, 43 interdictions administratives de paraître sur les points de deal ont été notifiées. 2 bars ayant servi de point de rencontre aux dealers ou abrité un trafic de stupéfiants ont fait l'objet de fermetures administratives.

Enfin, 14 dossiers ont été constitués et transmis à la préfecture par les fonctionnaires de police afin de solliciter des expulsions locatives à l'encontre de personnes impliquées dans le trafic de stupéfiants. En l'état :

- 2 dossiers ont fait l'objet d'un classement ;
- 1 dossier a fait l'objet d'une saisine du parquet suite au pouvoir de substitution du préfet ;
- 5 dossiers sont portés par les bailleurs devant le tribunal judiciaire ;
- 3 dossiers sont en attente de réactualisation par les services de police ;
- 2 dossiers sont en instruction en coopération avec le bailleur ;
- 1 dossier n'a pas encore fait l'objet d'un entretien avec le bailleur.

Le dispositif « villes de sécurité renforcée » (VSR) déployé depuis octobre 2025 sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges vise à concentrer davantage de moyens de sécurité, avec une présence policière accrue au quotidien, en coordination avec la police judiciaire et tous les partenaires du continuum de sécurité. Il s'agit d'un volet spécifique du PAARSQ qui s'incarne notamment dans le cadre d'actions telles que les opérations «place nette».



Déplacement du préfet du Val-de-Marne Étienne Stoskopf en présence de la maire et des forces de sécurité à Villeneuve-Saint-Georges, ville de sécurité renforcée du département - 21 février 2025

La lutte contre les infractions économiques et financières

Les escroqueries et les infractions économiques et financières, en particulier les vols ciblant les personnes âgées, sont les infractions qui ont connu la plus forte hausse en 2025.

Ces infractions ont appelé une réponse particulière et coordonnée de la part des services de l'État grâce notamment au comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF). Présidé par le préfet et le procureur de la République, celui-ci coordonne l'action des services de l'État et des organismes locaux de protection sociale. Il organise conjointement des échanges d'informations et des contrôles afin de mieux détecter les fraudes notamment à l'encontre des personnes les plus vulnérables. Il est à l'origine de sanctions administratives et condamnations judiciaires efficaces et complémentaires.

Dans le Val-de-Marne, les actions prioritaires du CODAF portent sur :

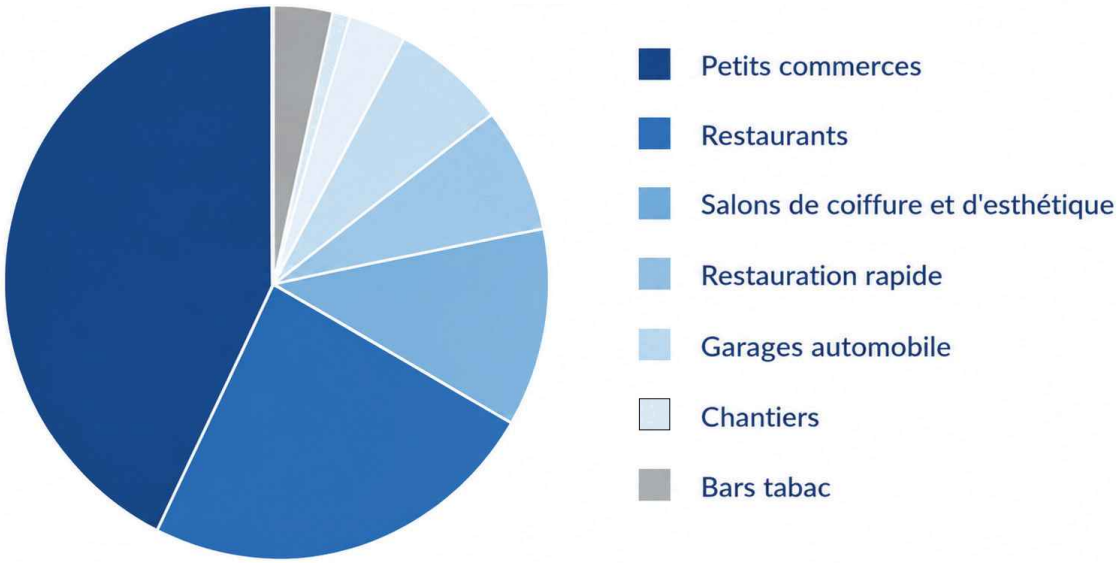
- les fraudes aux prestations sociales ;
- les fraudes fiscales ;
- la contrefaçon et les trafics de tabac ;
- le travail illégal.

En 2025, le CODAF du Val-de-Marne a connu une intensification marquée de son activité par rapport à l'année précédente traduisant une mobilisation accrue des services de l'État et une coordination renforcée entre partenaires. 588 opérations de contrôle ont été réalisées en 2025, contre 472 en 2024, soit une hausse de 24,5 %.

Ces opérations ont mobilisé l'ensemble des membres du comité, au premier rang desquels l'URSSAF (516 opérations, soit 88 % des contrôles), les forces de l'ordre (512 contrôles, 87 %), la direction départementale de la protection des populations (335 opérations, 57 %) et l'inspection du travail (130 établissements contrôlés, 22 %).

Le montant total des fraudes détectées dans le cadre des actions menées par le CODAF est ainsi évalué à plus de 5,1 millions d'euros.

Répartition des contrôles CODAF par activité en 2025



324 contrôles (56 %) ont permis de relever des infractions de fraudes à l'hygiène (21 % du nombre total des contrôles), d'emploi d'étrangers en situation irrégulière (13 %) ou des fraudes relevant du travail dissimulé (12 %).

Ces infractions ont conduit à l'engagement de 132 procédures de fermeture administrative par la préfecture et la direction départementale de la protection des populations (DDPP), dont 58 ont entraîné une fermeture effective principalement pour travail dissimulé et manquements aux règles d'hygiène.

2- RENFORCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF) ET CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

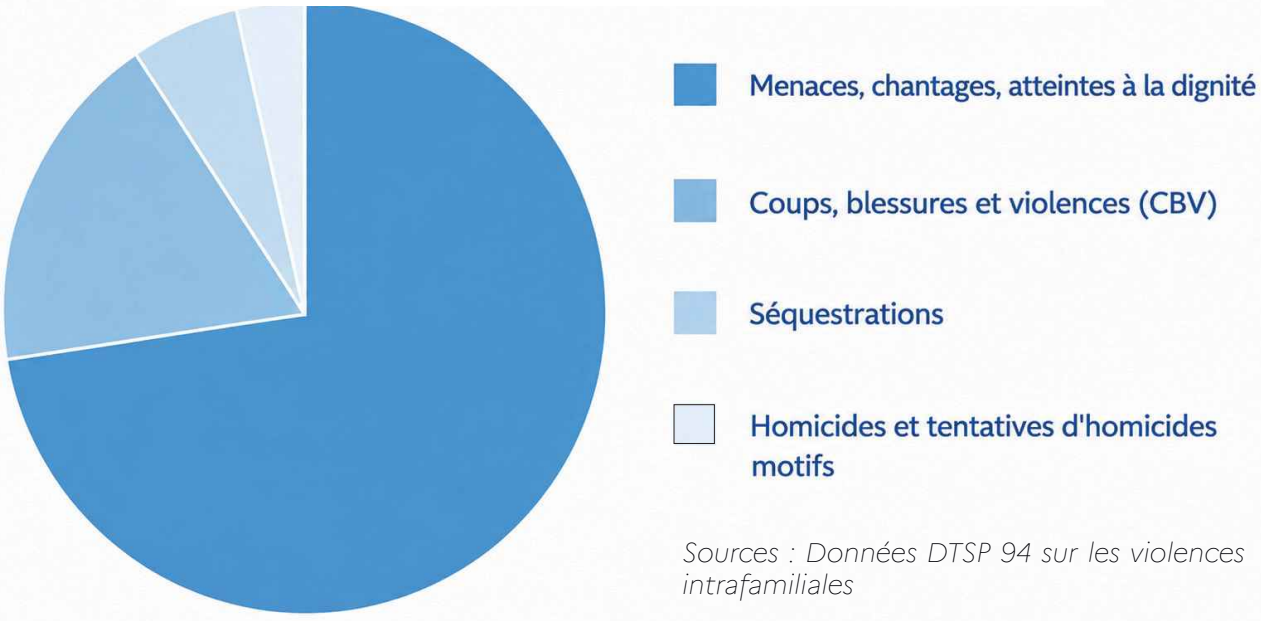
Dans le Val-de-Marne, les violences intrafamiliales s'inscrivent dans une tendance à la hausse. Sur la période 2021-2025, les infractions recensées ont ainsi augmenté de +23 % portées principalement par les violences physiques et une progression préoccupante des violences sexuelles.

Les chiffres traduisent ainsi une intensification des violences déclarées tant en volume qu'en diversité.

+5,4% depuis 2024

En 2025 : 6 041 faits de violences intrafamiliales, toutes infractions confondues

Répartition des infractions par catégorie au sein des VIF en 2025



Sources : Données DTSP 94 sur les violences intrafamiliales

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles figurent en 2025, avec l'accompagnement des victimes et le renforcement de leur protection, parmi les trois priorités de l'action de l'État en matière de droits des femmes et d'égalité dans le Val-de-Marne.

La prévention constitue un axe majeur en particulier auprès des plus jeunes. L'éducation nationale joue un rôle central grâce à la mobilisation de ses équipes de direction, éducatives et médico-sociales. Le réseau des 157 référents égalité, répartis dans 108 établissements du second degré, contribue à promouvoir l'égalité entre filles et garçons et à prévenir les violences sexistes et sexuelles.

3 9 19
3919
ARRÊTONS LES VIOLENCES

Le 3919, numéro d'écoute national, anonyme et gratuit, destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés

En 2025, les crédits (BOP 137 Égalité entre les femmes et les hommes) consacrés à la « Prévention et lutte contre les violences » s'élèvent à 313 281,48 euros, soit environ 77 % du montant total (406 700 euros) des subventions programmées. Ce niveau de financement marque une progression significative par rapport à 2024, avec une hausse de +7 % (+20 431,48 euros), supérieure à celle de l'enveloppe départementale dans son ensemble (+4,8 %).

Afin d'intensifier les actions de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, un état-major de la sécurité[1] dédié est organisé chaque année pour renforcer la coordination interservices et le partage d'informations. En ce qui concerne l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, les fonctionnaires de police continuent d'être formés pour assurer une prise en charge adaptée de ces personnes.

De façon complémentaire, la préfecture du Val-de-Marne soutient financièrement plusieurs collectivités et associations qui viennent en soutien aux victimes. En 2025, dans le cadre du schéma départemental d'aides aux victimes de violences intrafamiliales et aux femmes victimes de violence, près d'1,6 millions d'euros ont été versés.

À titre d'illustration, le dispositif des bons de taxi a été mis en place en lien avec la société Alpha taxis. Celui-ci est destiné à sécuriser les déplacements de victimes de violences (conjugales, sexuelles ou de la prostitution) lorsqu'aucune autre solution de transport ne peut être mobilisée. Entre avril et décembre 2025, plus d'une quarantaine de trajets ont été réalisés grâce à ce dispositif qui tend à être développé. Ces trajets ont permis aux bénéficiaires d'accéder à des rendez-vous essentiels du parcours de protection : mise à l'abri, dépôt de plainte, consultation médico-judiciaire, audience ou rendez-vous associatif.

Plus globalement, cette évolution dans la répartition des subventions traduit une orientation claire de l'action de l'État dans le Val-de-Marne : faire de la prévention et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles l'axe structurant de la programmation départementale.



Lancement du dispositif des « bons taxis » par le préfet du Val-de-Marne au siège d'Alpha taxis - L'Haÿ-les-Roses - 27 novembre 2025

1. Co-présidé par le préfet et le procureur de la république, l'état-major de la sécurité (EMS) rassemble les autorités administratives et judiciaires afin d'apporter une réponse coordonnée en matière de lutte contre la délinquance.

3- PRÉVENTION ET GESTION DE CRISE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE

En 2025, le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) de la préfecture du Val-de-Marne a mené 6 exercices de sécurité civile dont l'exercice « Hydros 2025 ». Organisé par le secrétariat général de zone de défense et de sécurité de Paris, service placé sous l'autorité du préfet de police, cet exercice visait à préparer les Franciliens à la gestion d'une « crue majeure » équivalente à la crue centennale. À l'échelle du Val-de-Marne, le conseil départemental, 8 communes, des opérateurs[1] et les services de l'État ont participé à cet exercice.

Le centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture a ainsi pu :

- tester les procédures d'alerte (diffusion des bulletins vigilance, messages d'alerte et utilisation de FR-Alert) ;
- activer le COD dans une configuration de plan de continuité d'activité (PCA) ;
- tester la coordination entre l'État et les collectivités territoriales au travers des points de situation (visioconférences et remontées d'informations) ;
- travailler à l'anticipation et l'organisation d'une évacuation massive de la population ;
- analyser la vulnérabilité des infrastructures de réseaux et les impacts sur le territoire en cas d'inondation.

Les réflexions, conduites à l'issue de ces deux jours d'exercice, ont abouti à l'élaboration d'une feuille de route visant à construire des outils concrets pour la gestion d'une crue majeure :

- fiches pour chaque commune recensant les zones inondables, les populations concernées, les établissements sensibles et les axes d'évacuation prioritaires ;
- réalisation d'un cahier des charges pour l'ouverture de centres d'hébergement d'urgence ;
- rédaction de fiches d'impact sur les réseaux.

Ces travaux conduiront également à la mise à jour des plans communaux de sauvegarde (PCS) des communes participantes.

Au-delà des aspects techniques, l'exercice a renforcé, dans le département, le lien entre les collectivités et l'État dans le département en matière de gestion de crise en instaurant une pratique partagée de remontée et de partage d'informations en temps réel.



Exercice HYDROS organisé par la commune de Saint-Maur-des-Fossés - 14 octobre 2025

1. Enedis, SEDIF, GRDF, Syage, Orange

4- COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE SOINS

Plan d'action départemental visant à la réduction de la mortalité infantile

En France, la mortalité infantile remonte légèrement depuis plusieurs années. En 2025, elle se situe entre 3,8 et 4 décès d'enfants âgés de moins d'un an pour 1 000 naissances vivantes, un niveau moins favorable que dans plusieurs pays européens comparables. Les principales causes restent la prématurité, les complications périnatales, les malformations congénitales et certaines inégalités sociales ou territoriales.

Si en Île-de-France la situation est contrastée, le Val-de-Marne fait également face à une hausse préoccupante avec un taux de 4,42 pour mille naissances. Pour y faire face, un plan d'actions départemental de réduction de la mortalité infantile a été présenté en novembre 2025. Il est notamment organisé autour de l'unité d'accompagnement personnalisé du centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges destinée à sécuriser le suivi des femmes enceintes vulnérables grâce à une prise en charge médicale, sociale et psychologique coordonnée.

La mobilisation du fonds d'intervention régional (FIR) pour des projets structurants en matière de santé

Le fonds d'intervention régional (FIR) est l'un des principaux leviers financiers des agences régionales de santé (ARS). Il permet aux ARS de financer des actions adaptées aux besoins de santé d'un territoire. En 2025, la délégation départementale de l'ARS du Val-de-Marne a attribué une enveloppe de 1 million d'euros pour financer sept projets. Ces derniers portent notamment sur le parcours de soins en santé mentale, l'accompagnement de situations complexes liées à l'habitat, l'insuffisance cardiaque, le suivi des mineurs non accompagnés, la prévention du saturnisme infantile, l'accès aux soins dentaires pour les personnes handicapées et le maillage en soins dermatologiques.

Les premiers résultats sont encourageants : plus de 500 télé-expertises dermatologiques réalisées, plus de 250 professionnels de santé sensibilisés au saturnisme et plusieurs dizaines de consultations bucco-dentaires ont été effectuées. Le bilan montre une forte mobilisation des acteurs locaux et confirme l'intérêt d'une gestion territorialisée des crédits.

La santé mentale à l'école

Priorité nationale au titre de l'année 2025, la santé mentale, notamment des jeunes, fait l'objet d'une attention déterminée des pouvoirs publics. Un effort particulier a été engagé sur l'intégration de la santé mentale dans les programmes de réussite éducative et les cités éducatives du département.

L'ambition de l'État est de généraliser au sein des 18 dispositifs de réussite éducative du département (5 cités éducatives et 13 PRE) une offre de suivi médico-social comprenant un suivi psychologique et, lorsque la situation le nécessite, des prises en charge individuelles.

Les cités éducatives organisent, à l'échelle des quartiers prioritaires, la coopération entre l'État (préfecture, éducation nationale), les communes, les associations et les familles afin d'accompagner les jeunes de la petite enfance jusqu'à leur insertion professionnelle. Les programmes de réussite éducative proposent des parcours individualisés aux enfants et adolescents présentant des fragilités scolaires, sociales, familiales ou sanitaires.

Enfin, pour améliorer l'accès aux soins et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, le pacte contre les déserts médicaux a été lancé au niveau national en 2025. Le Val-de-Marne est le département francilien le plus aidé financièrement. Cela s'est traduit par :

- un soutien à l'immobilier médical ;
- l'accompagnement des maisons de santé ;
- des aides au démarrage de projets ;
- des contrats incitatifs pour les médecins.

Depuis 2017 :

60 projets immobiliers soutenus
pour 13 millions d'euros investis.

258 contrats médicaux signés
pour 10 millions d'euros investis.

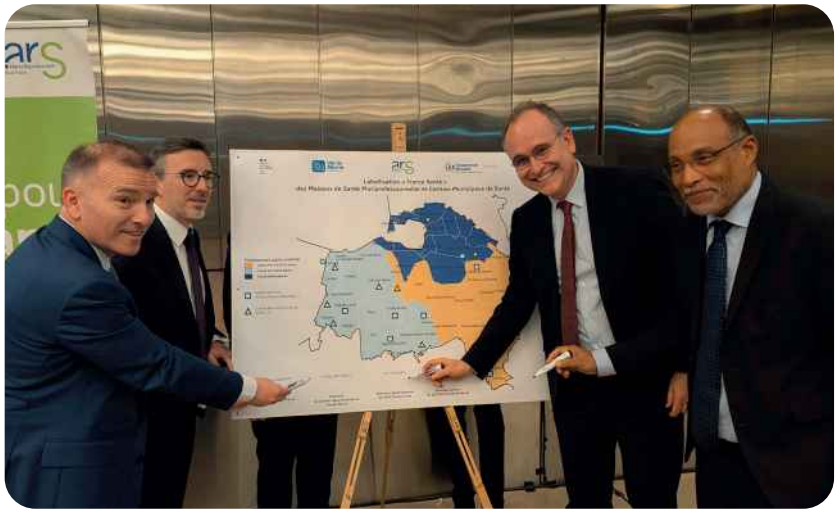
Les maisons France santé

Le dispositif des maisons France santé est une réponse concrète et ambitieuse aux difficultés d'accès aux soins rencontrés par les habitants du Val-de-Marne. Il doit permettre à chacun d'obtenir une réponse de santé à moins de 30 minutes de son domicile et un rendez-vous médical sous 48 heures.

France santé, inspiré du modèle des structures France services, qui a fait ses preuves, témoigne autant de la nécessité de garantir un panier commun de services de proximité que de l'importance de repenser la façon qu'ont les pouvoirs publics et les acteurs privés de proposer un service adapté aux besoins.

Le dispositif repose sur une offre socle : présence d'un médecin généraliste, d'un infirmier, ouverture au public au moins cinq jours par semaine, tarifs opposables sans dépassement, capacité à proposer un rendez-vous sous 48 heures et participation à la permanence des soins. Le réseau France santé est soutenu et financé à hauteur de 130 millions d'euros par l'État et la sécurité sociale à travers les agences régionales de santé (ARS) et l'assurance maladie. Un financement socle par l'État de 50 000 euros en moyenne est accordé par structure.

Dans le Val-de-Marne, 15 premières maisons France santé ont été labellisées dès 2025. De nouvelles labellisations auront lieu d'ici 2027 avec pour objectif l'identification de plus de 80 structures France santé supplémentaires dans le Val-de-Marne, inscrites dans un réseau national de 5 000 lieux de soins d'ici 2027.



Signature des 15 premières labellisations « France santé » dans le Val-de-Marne - Créteil - 18 décembre 2025

5- ACCOMPAGNER LES PUBLICS LES PLUS VULNÉRABLES

L'accompagnement vers le logement

Dans un contexte régional et départemental marqué par le recours à de nombreuses places d'hébergement en hôtel, les services de l'État se sont engagés en faveur de l'amélioration des conditions d'hébergement et d'accompagnement des publics précaires.

Le centre d'hébergement d'urgence (CHU) « Daniel RIPOUTEAU » illustre la stratégie de transformation des nuitées hôtelières en places pérennes. Ce centre, d'une capacité de 99 places, situé à Boissy-Saint-Léger, offre un parcours d'hébergement vers le logement autonome et à l'insertion sociale beaucoup plus qualitatif. Cette structure, inaugurée le 20 juin 2025 par la préfète déléguée pour l'égalité des chances, accueille de manière inconditionnelle des familles, des couples et des personnes isolées. Géré par la Croix Rouge Française, les orientations sur ces places sont assurées par le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) du Val-de-Marne.

Pour autant, l'accueil des publics les plus précaires à l'hôtel ou en centre d'hébergement d'urgence doit rester une solution transitoire. A cette fin, le schéma régional de l'hébergement et de l'habitat (SRHH) 2024-2030[1] prévoit le développement de l'offre de logements en résidence sociale. Le SRHH réaffirme l'ambition d'améliorer les conditions vie de l'ensemble des Franciliens, de fluidifier les parcours résidentiels et réduire les déséquilibres territoriaux. En matière de cohésion sociale, le SRHH permet de répondre à des besoins spécifiques pour l'accès au logement des publics les plus précaires.

Dans ce cadre, en 2025, l'État, en partenariat avec les communes concernées, a ouvert une résidence sociale pour jeunes actifs à Créteil de 35 logements et une résidence sociale de 103 logements à Fontenay-sous-Bois. En outre, 5 projets sociaux ont reçu en 2025 un agrément : à Villejuif et au Perreux-sur-Marne pour l'extension d'une résidence sociale et à Fontenay-sous-Bois, à Ivry-sur-Seine et à Nogent-sur-Marne pour l'ouverture dans chacune de ces communes d'une résidence sociale jeunes actifs (259 logements).

Lutte contre les marchands de sommeil et l'habitat insalubre

Le Val-de-Marne fait partie des départements franciliens les plus exposés à la problématique de l'habitat indigne, derrière la Seine-Saint-Denis et Paris. Dans le parc privé, près de 3,6 % des logements seraient potentiellement concernés, soit quelque 15 000 logements dans le département du Val-de-Marne. Le parc social, qui représente environ le tiers des logements du département, est également concerné par un nombre de signalements croissants. Ce phénomène est aggravé par un nombre important de squats et de campements.

Pour répondre à cet enjeu, un plan départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) 2023-2026 a été adopté le 19 juillet 2023. Il fixe 5 axes stratégiques qui orientent l'action des services en la matière :

- repérer et prévenir les situations d'habitat indigne ;
- développer la réhabilitation du parc privé ;
- renforcer et développer les actions coercitives ;
- lutter contre les marchands de sommeil ;
- assurer l'accompagnement social des occupants des logements.

Au cours de l'année 2025, les acteurs de la lutte contre l'habitat indigne[2] se sont mobilisés dans le repérage des situations d'habitat indigne et la mise en œuvre d'actions coercitives ciblant les marchands de sommeil. Le nombre de signalements effectués, a cru de 370 en 2022 à 550 en 2025. Cela s'est traduit par une augmentation significative du nombre d'arrêtés préfectoraux imposant d'office des travaux aux propriétaires de logements indignes ainsi que le recouvrement des amendes non réglées. Ainsi, les montants engagés en travaux d'office ont plus que quadruplé passant de 15 000 euros en 2023 à 66 000 euros en 2025.

1. Adopté par arrêté préfectoral du 7 mai 2024.
2. Piloté par la préfecture, les acteurs œuvrant à la lutte contre les marchands de sommeil sont : l'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (UD-DRIHL), la délégation départementale de l'agence régionale de santé Île-de-France, le tribunal judiciaire de Créteil, la direction territoriale de la sécurité de proximité (DTSP), l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) et la caisse d'allocations familiales (CAF).

Par ailleurs, la mobilisation de l'État a permis l'augmentation du nombre d'arrêtés préfectoraux déclarant insalubres les logements concernés : de 120 arrêtés pris en 2024 à 145 arrêtés pris au titre de l'exercice 2025 dont 15 arrêtés pris à l'encontre de bailleurs sociaux.

A l'issue, les services de l'État, en lien avec les collectivités locales et les bailleurs sociaux, ont accompagné les ménages concernés vers des solutions de relogement adaptées et ont agi en faveur de la réhabilitation des copropriétés les plus dégradées.

6- SÉCURITÉ SANITAIRE ET ALIMENTAIRE

La police sanitaire unique (PSU) au services du renforcement des contrôles sanitaire

L'action de l'État en matière de contrôle sanitaire constitue un pilier essentiel de la protection des consommateurs et de la santé publique. L'État garantit que les denrées alimentaires produites, transformées, vendues ou servies au public respectent des exigences strictes d'hygiène, de traçabilité et de sécurité. Depuis le 1er janvier 2024, cette mission est confiée en intégralité à la direction départementale de la protection des populations (DDPP), qui la met en œuvre dans le cadre d'une délégation de service public accordée au cabinet Bureau Veritas. Cette action permet chaque jour de prévenir des risques concrets : intoxications alimentaires, ruptures de la chaîne du froid, défauts d'hygiène des locaux, contaminations, conditions de stockage et de préparation, produits impropres à la consommation ou défauts de traçabilité.

Dans le secteur alimentaire, grâce à la mise en place de la PSU, les contrôles ont augmenté en 2025 avec 2 550 inspections, soit 16 % de plus qu'en 2024. Ceux-ci ont entraîné près de 500 mises en demeure, 1 100 avertissements et 68 fermetures d'urgence lorsque les établissements présentaient un risque important pour la santé des consommateurs. Au marché d'intérêt national (MIN) de Rungis, les services de l'État jouent un rôle majeur dans la certification sanitaire des exportations alimentaires avec près de 95 000 certificats émis en 2025 (hors animaux vivants), soit environ un tiers du total national :

- 80 082 certificats émis pour les denrées animales ou d'origine animale ;
- 15 213 certificats émis pour les fruits et légumes.



Photo prise par les agents de la DDPP à l'occasion du contrôle d'une boulangerie

Le contrôle des produits non alimentaires pour garantir la sécurité des consommateurs

Les services de l'État contrôlent également plus largement les produits non alimentaires, à l'image des jouets, des cosmétiques et des produits électriques.



En 2025, la DDPP a notamment saisi dans le département plus de 1 000 insecticides interdits en raison de leur dangerosité pour la santé. Des poursuites pénales ont été engagées contre les vendeurs.

La sécurité des structures gonflables

La mise à disposition pour le public de structures gonflables lors d'évènements festifs entraîne chaque année sur l'ensemble du territoire national des accidents pouvant parfois être graves. Les constats effectués ces dernières années ont pu mettre en évidence que certains équipements présentaient des anomalies de sécurité. Ceux-ci trouvent leur origine dans plusieurs facteurs tels que le soulèvement ou le retournement de la structure, un choc électrique ou encore un défaut d'amortissement au sol.

Pour prévenir les accidents, ces équipements font l'objet de contrôles de la part des agents de la DDPP. Une campagne de sensibilisation est par ailleurs réalisée chaque année auprès des communes pour alerter sur ces risques. Les collectivités concernées ont fait preuve de réactivité pour faire cesser le danger, au besoin en rendant inaccessibles les structures potentiellement dangereuses avant de prendre les mesures nécessaires à leur sécurisation.

Les services de l'État s'assurent par ailleurs que les consommateurs disposent d'une information claire, loyale et vérifiable au moment de l'achat (origine des produits, composition, qualités annoncées, labels, promotions, garanties, performances environnementales ou bénéfices supposés pour le consommateur).

Ces contrôles portent également sur les prestations de services : dépannages à domicile, travaux, services à la personne, garages, auto-écoles, agences immobilières, salles de sport, services numériques, plateformes en ligne ou encore contrats d'abonnement.

Les consommateurs peuvent émettre des signalements, notamment via SignalConso, qui déclenchent des contrôles ou alimentent les enquêtes de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) ou de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Signal Conso

Deux actions d'envergure de la DDPP

La DDPP a assuré en 2025 deux opérations d'envergure qui illustrent la manière dont les services de l'État agissent en faveur de la protection des droits des consommateurs :

• les agents de la DDPP ont révélé qu'une société, qui vendait des charcuteries espagnoles, présentait celles-ci de façon frauduleuse avec des dénominations prestigieuses telle que « Pata Negra ». Le tribunal judiciaire de Créteil a condamné cette société à une amende de 1,6 million d'euros pour délit de pratique commerciale trompeuse ;



• la DDPP a également enquêté sur une société de rénovation énergétique accusée de pratiques frauduleuses en matière de souscriptions de contrats à des particuliers. Sur autorisation de l'autorité judiciaire, la DDPP a réalisé des perquisitions et a pu saisir plus de 1,6 million d'euros d'avoirs.

La protection animale

L'action de l'État en matière de protection animale articule différentes exigences : garantir le respect du bien-être animal tout en assurant la sécurité sanitaire, la responsabilité des détenteurs et la bonne application de la réglementation. Les élevages, refuges, animaleries, centres équestres, établissements de vente ou de présentation d'animaux sont contrôlés afin de vérifier les conditions de détention, d'hébergement, d'alimentation, de soins et de transport des animaux. Ils peuvent également intervenir avec les forces de l'ordre en cas de maltraitance. En 2025, 81 animaux ont été confiés à des associations de protection animale dans le département



Déplacement de Véronique Deprez-Boudier, préfète déléguée pour l'égalité des chances, dans un refuge de l'Association des amis bénévoles des animaux d'Alfortville (AABAA) - 7 août 2025

La DDPP du Val-de-Marne délivre des certificats pour l'exportation d'animaux vivants, par exemple pour les personnes voyageant avec leur animal de compagnie. 799 certificats ont été émis dans ce cadre en 2025. Elle agit contre le risque de rage notamment lié aux importations illégales de chiens et de chats. En 2025, 415 dossiers d'importations illégales ont entraîné une surveillance sanitaire de six mois des animaux concernés.

Le 31 juillet 2025, en présence du préfet du Val-de-Marne, une action de contrôle et de sensibilisation a été menée à l'aéroport d'Orly sur la vaccination contre la rage avec le service des douanes, dans le cadre d'une campagne nationale de prévention.





Le préfet du Val-de-Marne, Étienne Stoskopf et son directeur de cabinet Emmanuel Dupuis à la rencontre des agents des douanes et de la DDPP à l'aéroport d'Orly dans le cadre de la lutte contre la rage - 31 juillet 2025



Déplacement de la préfète déléguée pour l'égalité des chances, Véronique Deprez-Boudier, dans une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) dans un collège à l'occasion des Journées départementales de l'égalité des chances 2025 - Vitry-sur-Seine - 3 décembre 2025

2 L'État qui garantit

La cohésion sociale et l'intégration républicaine sont garanties par l'État grâce à une action déterminée des pouvoirs publics dès le plus jeune âge. En 2025, dans le Val-de-Marne, cette volonté s'est traduite par une attention renforcée en matière de lutte contre les inégalités liées au handicap, à l'âge, aux origines et au genre. Malgré un contexte budgétaire contraint, les crédits alloués au vivre ensemble ont été sanctuarisés. Parallèlement, de nombreux dispositifs innovants ont pu être initiés afin de répondre efficacement aux besoins réels du territoire.

1. LA TRANSMISSION DES SAVOIRS

La mobilisation pour une école pleinement inclusive

Dans le cadre de son engagement en faveur d'une école toujours plus inclusive, l'État poursuit, en lien étroit avec les collectivités territoriales, le déploiement de dispositifs destinés à mieux répondre aux besoins de tous les élèves et en particulier de ceux en situation de handicap ou présentant des besoins éducatifs particuliers.

Depuis la rentrée 2025, 5 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) en primaire et 3 ULIS en collège ont été créées. Le Val-de-Marne compte ainsi désormais 179 ULIS, 15 unités d'enseignement maternelle et élémentaire autisme (UEMA et UEEA) ainsi que 5 dispositifs d'autorégulation (DAR) qui permettent aux enfants en situation de handicap d'alterner entre classes communes et ateliers dédiés à l'autorégulation, fondée sur l'ajustement volontaire par l'élève de ses conduites, émotions et comportements.

Par ailleurs, plus de 2 700 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) soutiennent 11 000 élèves val-de-marnais. Leur mission est de favoriser l'autonomie des élèves pendant le temps scolaire, faciliter leur accès aux apprentissages et soutenir leur participation à la vie de la classe. Les AESH constituent désormais le deuxième métier de l'éducation nationale dans le département.

Mieux répondre aux besoins croissants

350 nouveaux AESH en 2025

4 professeurs régulateurs recrutés depuis la rentrée 2025

Les pôles d'appui à la scolarité

Lancé en 2025 par le ministère de l'éducation nationale à la suite de la conférence nationale du handicap (CNH), les pôles d'appui à la scolarité (PAS) visent à apporter une réponse plus rapide et plus adaptée aux élèves rencontrant des difficultés au cours de leur parcours scolaire.

Ce dispositif permet d'engager des accompagnements sans attendre systématiquement une notification de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) facilitant ainsi la mise en œuvre de solutions au plus près des besoins des élèves et de leurs familles. 58 PAS ouvriront d'ici 2027.



Déplacement du préfet dans une école à Sucy-en-Brie mobilisée dans le cadre du dispositif d'auto-régulation (DAR) destiné aux enfants en situation de handicap - 20 novembre 2025

L'inclusion scolaire concerne également les élèves allophones nouvellement arrivés ainsi que les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs, pour lesquels une nouvelle structure a été créée à la rentrée 2025 sur la commune de Créteil. Celle-ci permet d'assurer leur scolarisation en favorisant l'apprentissage du français, gage de leur réussite scolaire. Le Val-de-Marne dispose aujourd'hui de 50 unités pédagogiques pour élèves allophones arrivant en école, 35 en collège et 16 en lycée.

L'adaptation à une nouvelle démographie scolaire

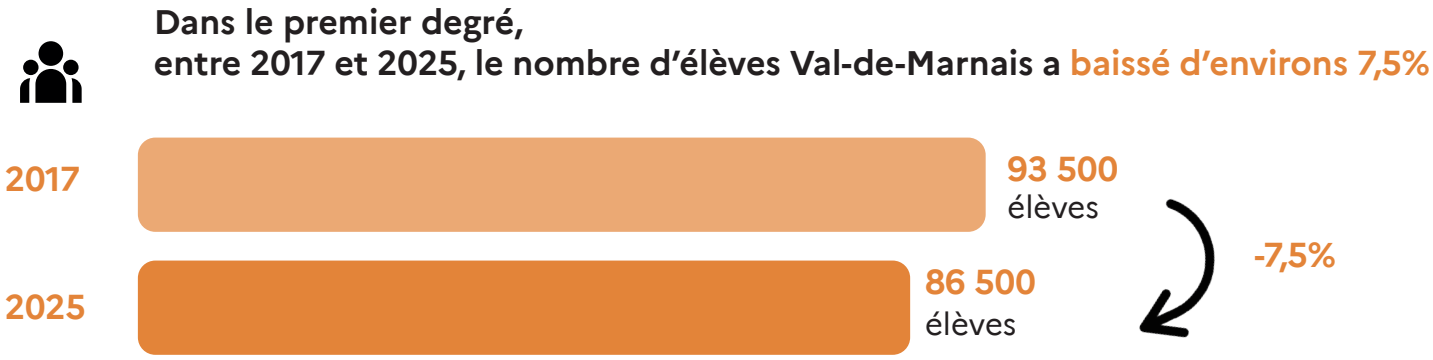
Dans le premier degré, entre 2017 et 2025, le nombre d'élèves val-de-marnais a baissé d'environ 7,5 %. Le nombre d'élèves par classe s'établit, en moyenne en 2025, à 21,6 élèves contre 22,4 en 2022 dans le premier degré.

Dans le contexte de déprise démographique durable, il est indispensable, dans le cadre d'un dialogue renforcé avec les collectivités territoriales, de préparer le système éducatif à cette transition. L'observatoire des dynamiques scolaires, installé le 15 décembre 2025 dans le Val-de-Marne, a pour but d'appréhender ces changements pour mieux les accompagner. Il réunit les maires et les parlementaires du département.

Il est donc indispensable, en lien étroit avec les collectivités territoriales, de préparer le système éducatif à cette transition.

Le conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) du 4 mars 2025 a été l'occasion, pour les représentants de l'administration, des personnels d'établissement et de formation, des collectivités et des usagers, de préparer conjointement la rentrée 2025 et la nouvelle carte scolaire ainsi que d'apporter de premières réponses concrètes :

- ouverture de 5 classes dans des établissements hors éducation prioritaire ;
- poursuite du dédoublement des classes de grande section de maternelle ;
- création de 15 postes de professeurs remplaçants ;
- décision de porter une attention particulière aux territoires les moins favorisés.



Évolution du nombre d'élève dans le premier degré dans le Val-de-Marne

La valorisation de la filière professionnelle à travers l'apprentissage

Le dispositif « Avenir Pro », mené conjointement par l'éducation nationale, France Travail et les missions locales, vise à accompagner les élèves de lycées professionnels dans leur orientation post-bac et à préparer leur insertion dans l'emploi. En 2025, France Travail a mobilisé trois conseillers dédiés à ce programme intervenant au sein des 21 lycées professionnels du département.

Dans ce cadre, le lycée Léon Blum, à Créteil, a accueilli, le 8 octobre 2025, la première édition de l'événement « Pro(s) dans mon lycée ». Cette initiative, organisée en lien avec la communauté « les entreprises s'engagent », réseau qui rassemble des dirigeants d'entreprises, France Travail et le ministère du travail et des solidarités, avait pour objectif de favoriser les échanges entre les élèves de terminale professionnelle et les acteurs du monde économique du Val-de-Marne afin de développer leur réseau et les aider dans leur recherche de stages ou d'opportunités d'emploi.

Au-delà, ce type d'évènement vise à lutter contre le décrochage scolaire. Organisé pour la première fois à Créteil, il a marqué le lancement d'une démarche appelée à être déployée à l'échelle nationale.

Parallèlement, le recours à l'apprentissage connaît un niveau particulièrement soutenu dans le Val-de-Marne. Après une progression de 74 % entre 2020 et 2025, la dynamique se confirme avec la signature de 16 518 contrats d'apprentissage en 2025 à l'échelle départementale. Ces contrats ont été majoritairement conclus au sein d'entreprises de moins de 50 salariés soulignant le rôle essentiel des petites et moyennes structures dans le développement de cette voie de formation.

En 2025 : 16 518 contrats d'apprentissage signés

2- L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Un travail continu est mené par les services de l'État pour lutter contre toutes les formes d'assignation et de discrimination.

La mise en œuvre du plan « Filles et Maths »

Alors que 42 % des filles suivent l'enseignement de spécialité mathématiques en terminale, elles ne représentent ensuite que 25 % des étudiants qui intègrent des formations d'ingénieurs et du numérique. Cette proportion stagne depuis plus de vingt ans et s'avère pénalisante pour les filles qui s'orientent vers des métiers moins rémunérateurs alors même qu'il manque, chaque année en France, plus de 20 000 ingénieurs et 60 000 techniciens.

Pour lutter contre le manque de confiance et de projection des filles dans les métiers scientifiques, le plan national « Filles et Maths » est déployé dans le département depuis le 7 mai 2025.

Plusieurs actions ont ainsi été menées depuis la dernière rentrée scolaire afin de valoriser la place de ces dernières dans les filières scientifiques et technologiques :

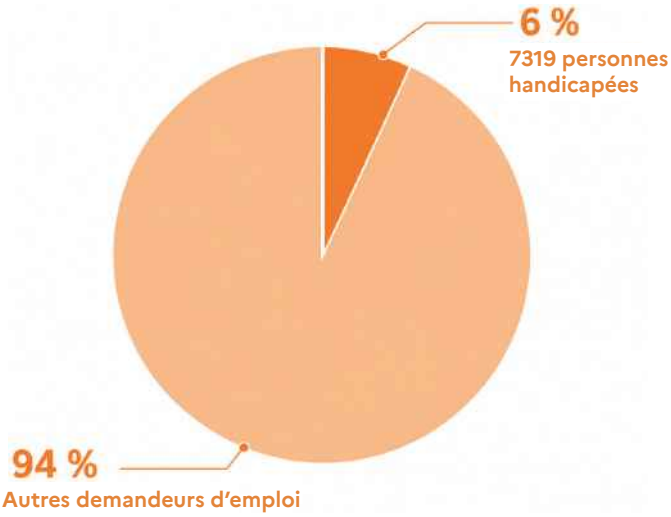
- les élèves de l'école élémentaire Jacques Prévert B à Boissy-Saint-Léger ont rencontré différentes chercheuses lors d'ateliers sur la découverte des métiers scientifiques et la normalisation de la présence féminine dans ces domaines ;
- les filles de 3ème du collège Blaise Cendrars à Boissy-Saint-Léger ont bénéficié de l'intervention de l'association BECOMTECH, visant à les encourager à choisir des orientations dans le numérique et les hautes technologies en supprimant les freins liés au genre.

La formation et la labellisation des entreprises autour du dispositif « handi-engagées »

L'accès à l'emploi des personnes handicapées est une des priorités réaffirmées par la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023. Fin 2025, dans le Val-de-Marne, le taux des demandeurs d'emploi inscrits en situation de handicap était de 6%, soit 7 319 personnes.

France Travail a développé le dispositif « Handimatch » qui met en relation des demandeurs d'emploi en situation de handicap qui ont consenti à rendre visible leur situation de handicap (au nombre de 807 en septembre 2025) et des employeurs identifiés « handi-engagés » menant une politique inclusive.

En 2025, 255 entreprises val-de-marnaises ont reçu ce label permettant d'accéder au profil des demandeurs d'emploi en situation de handicap qui s'étaient signalés comme tel. 17 % des offres des entreprises labellisées ont été pourvues par ces demandeurs d'emploi contre 5,3 % pour les offres des autres entreprises.



Taux de demandeurs d'emploi inscrits en situation de handicap fin 2025 dans le Val-de-Marne

Les 20 ans de la « loi handicap »

20 ans après la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, plusieurs actions ont été organisées dans le Val-de-Marne pour valoriser l'inclusion des personnes handicapées.

A ce titre, la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) s'est tenue du 17 au 23 novembre 2025, avec pour thème « Handicap et emploi : l'égalité pour toutes et tous ».

En collaboration avec la CAF du Val-de-Marne, cette 29ème édition de la SEEPH a permis de mettre en lumière les défis persistants dans l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées et a encouragé la discussion, la mobilisation et l'action collective.

Par ailleurs, au cours de cette semaine, le préfet s'est rendu au sein de l'école élémentaire Les Noyers à Sucy-en-Brie pour échanger sur le dispositif d'autorégulation permettant à chaque élève de maîtriser sa manière de réfléchir, ses comportements et ses émotions pour réussir à vivre pleinement ses expériences d'apprentissage.

Le programme « Plan 50+ »

Alors que le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans augmente, le « Plan 50+ » vise à accélérer leur retour durable à l'emploi grâce à un pilotage territorial renforcé afin de :

- stimuler la formation avec la préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI) qui aide les employeurs à financer une formation préalable à l'embauche ;
- accompagner la reconversion grâce au parcours Atout senior ;
- engager les entreprises en leur permettant de réaliser des job dating.

Les 13 évènements organisés par France Travail pour les plus de 50 ans ont ainsi permis d'élever le taux d'employabilité des seniors de 11,3 %. À titre d'illustration, France Travail et le MEDEF 93-94 ont organisé, le 24 novembre 2025, un forum dédié à l'emploi des seniors. 250 candidats ont pu rencontrer, lors d'un job dating, une cinquantaine de chefs d'entreprises présents. Parmi eux, 40 % ont trouvé un emploi 4 mois après l'événement.

Le comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT et les discriminations liées à l'origine (CORAHD)

Co-présidés par le préfet du Val-de-Marne et le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Créteil, le CORAHD réunit, au moins deux fois par an, l'ensemble des services de l'État et des acteurs associatifs engagés sur le territoire. Il assure ainsi la déclinaison locale des plans nationaux et un dialogue privilégié entre l'État et ses partenaires.

Dans un contexte où la hausse des actes antireligieux est constatée à l'échelle nationale et départementale (91 actes antireligieux recensés en 2025), le plan départemental de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ du Val-de-Marne a été signé le 14 mai 2025 par la préfète délégué pour l'égalité des chances, et la procureure de la République par intérim, en présence du délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+.

Construit en concertation avec les services de l'État, les associations locales et les collectivités territoriales, ce plan décline les grandes orientations nationales en matière de formation, d'éducation, de sensibilisation et d'accompagnement des victimes, en les adaptant aux réalités spécifiques du département.

Le plan s'articule autour de 4 axes prioritaires :

- mieux quantifier les actes pour cibler les zones les plus exposées ;
- améliorer la connaissance du grand public sur ces phénomènes ;
- éduquer les jeunes et sensibiliser les professionnels dans les établissements scolaires, le monde du sport et le milieu professionnel ;
- assurer un meilleur accompagnement des victimes notamment en développant les dispositifs d'accueil et d'orientation.



Signature du plan départemental de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT+ et les discriminations liées à l'origine, en présence du délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT+, de la procureure de la république par intérim, de la préfète déléguée pour l'égalité des chances et du directeur de l'UD-DRIEETS – Créteil - 14 mai 2025.

3- L'ACCÈS AU SPORT ET L'ENGAGEMENT CITOYEN

Le déploiement du sport et de l'inclusion

A la suite des Jeux Olympiques et Paralympiques de PARIS 2024, l'année 2025 a été marquée par une poursuite de la mobilisation en faveur de l'accès au sport pour tous, avec une attention particulière portée aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et à l'inclusion par le sport.

La Fête du sport 2025, organisée pour la première fois dans le Val-de-Marne le 14 septembre 2025, suite à l'annonce du Président de la République un an auparavant, poursuivait à ce titre une triple ambition :

- promouvoir l'intérêt du sport ;
- encourager une pratique physique régulière ;
- faire vivre l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de PARIS 2024 sur l'ensemble du territoire.

Dans le Val-de-Marne, 15 événements ont été labellisés « Fête du sport ».

Des temps forts emblématiques, à la piscine Marcel Dumesnil et au parc départemental du Rancy à Bonneuil-sur-Marne, ont été organisés par les services de l'État en partenariat avec le mouvement sportif : initiations multiples, village sportif, compétitions, démonstrations et échanges avec des sportifs, avec une attention particulière portée aux pratiques inclusives (cécifoot, basket fauteuil, rugby fauteuil, escrime fauteuil, paracyclisme).

Par ailleurs, le dispositif « 1000 emplois sociaux sportifs » a permis de développer, dans les territoires prioritaires, l'insertion professionnelle des jeunes par le sport notamment par le recrutement d'éducateurs dédiés.

SOUTIEN AU SPORT
au titre du dispositif des « 1000 emplois sociaux sportifs »

13
Projets associatifs soutenus

173 500€
Mobilisés par l'État

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du Val-De-Marne.

Aussi, grâce au dispositif des « Quartiers d'été », la période estivale a été rythmée par des évènements autour du sport dans les QPV tels que l'organisation d'olympiades inter-quartiers.

Plus largement, l'accès à la pratique sportive a été soutenu via plusieurs dispositifs :

- le Pass'Sport, qui a bénéficié à 7 900 jeunes (+12,8 % par rapport à 2024) en leur octroyant une aide financière de 70€ permettant à chacun de couvrir les frais d'inscription dans un club, une association sportive ou une salle de sport partenaire ;
- les actions « savoirs sportifs fondamentaux » qui ont vocation à permettre au plus grand nombre d'apprendre à nager et à faire du vélo.





Fête du sport à Bonneuil-sur-Marne - 14 septembre 2025

La mutualisation des équipements sportifs

Les JOP 2024 ont induit une forte augmentation du nombre de pratiquants dans les associations sportives conduisant certaines associations sportives à être en rupture de lieux d'accueil.

Face au déficit structurel d'équipements sportifs dans le Val-de-Marne (20,5 équipements pour 10 000 habitants, contre 49 au niveau national), la mutualisation des équipements sportifs permet aux clubs d'avoir, hors temps scolaire, accès aux équipements situés au sein des établissements d'enseignement.

L'objectif fixé par l'État, en lien avec les collectivités territoriales gestionnaires des équipements et le mouvement sportif, est de couvrir 60 % des besoins d'ici 2026 et 100 % fin 2027. 50 conventions ont déjà été signées.

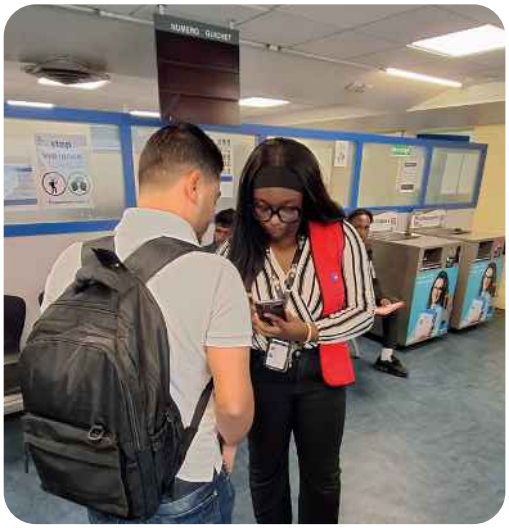
Le renforcement de l'engagement des jeunes par l'accès au BAFA et au service civique

De plus en plus de jeunes veulent s'investir dans la société. A titre d'illustration, en 2025, 1 415 jeunes ont été lauréats du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), soit une hausse de 12 % par rapport à 2024.

L'engagement des jeunes se concrétise aussi sous la forme du service civique. Ainsi, dans le Val-de-Marne, ils sont 1169 à s'être engagés en faveur d'un projet collectif. Plusieurs d'entre eux ont choisi d'effectuer leur contrat au sein de la préfecture et des sous-préfectures.

Portrait de Mégane AHIAKPOR
Service civique à la direction des migrations et de l'intégration (DMI)

« A la fin de mon alternance, je souhaitais découvrir la vie d'une administration notamment pour confirmer une envie de passer un concours de la fonction publique. Je voulais une mission avec des fonctions variées : je renseigne les usagers, je cherche des solutions avec mes collègues. Il n'y a pas de routine et je me sens épanouie, surtout quand je vois l'usager repartir satisfait. »



Le Vincennes estival club

Le Vincennes estival club s'est imposé comme un évènement phare de l'été 2025 dans le Val-de-Marne. Organisé par la commune de Vincennes du 10 juillet au 2 août dans les cours du Château de Vincennes, cet évènement s'inscrit dans l'héritage des Jeux sur le territoire. Situé sur l'ancien site de célébration « Club 2024 », qui avait fait du Château de Vincennes un lieu incontournable des célébrations des Jeux et le site le plus fréquenté de l'est parisien, cette manifestation gratuite a accueilli plus de 85 000 visiteurs. Les services de l'État se sont particulièrement mobilisés pour la tenue de cet évènement dans des conditions optimales de sécurité.

Outre l'organisation d'une série de concerts, la pratique sportive est restée au cœur de l'évènement avec du basket, du beachvolley et du badminton. L'espace aquatique a également accueilli une piscine, du surf individuel et une plateforme aqua-ludique.

4- LA PROMOTION DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Le contrat d'intégration républicaine

Tout étranger âgé de plus de 18 ans, admis au séjour en France pour la première fois et qui veut s'y maintenir durablement, s'engage dans un parcours d'intégration républicaine visant à favoriser son autonomie et son insertion dans la société française. À ce titre, il conclut, avec l'État, un contrat d'intégration républicaine (CIR) par lequel il s'engage notamment à suivre des formations civiques et linguistiques.

Dans le Val-de-Marne en 2025, 3 796 étrangers ont signé un CIR, dont 1 209 réfugiés, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2024.

Les signataires s'engagent dans une formation civique de quatre jours dont l'objectif est de renforcer leur connaissance des valeurs de la République. En parallèle, les signataires doivent également suivre une formation à la maîtrise de la langue française, leur permettant d'atteindre désormais le niveau A2 en français du cadre européen commun de références pour les langues. Cette demande d'un niveau minimal en connaissance de la langue française est une des dispositions de la loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration telle que précisée par décret du 15 juillet 2025.



PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Contrat d'intégration républicaine

Madame, Monsieur,

Vous êtes aujourd'hui à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFFI) pour signer votre contrat d'intégration républicaine (CIR). Vous exprimez ainsi le souhait de vous établir durablement en France, votre pays d'accueil, et de vous engager dans un parcours personnalisé d'intégration.

Ce contrat, défini par la loi, est conclu entre vous et l'État, représenté par le préfet. Dans ce cadre, vous bénéficierez de droits mais vous devez aussi respecter des règles et vous soumettre à des obligations.

Parmi tous les signataires primo-arrivants d'un CIR, 1 071 ont bénéficié d'un plan d'actions en faveur de l'emploi des étrangers dans les secteurs en tension. Lancé à l'échelle régionale au début de l'année 2025, ce dispositif a été étendu au Val-de-Marne en novembre de la même année. Il vise à accélérer leur parcours d'accompagnement vers l'emploi.

Ce plan leur permet notamment de participer à des sessions de recrutement (job datings), de bénéficier de financements pour des formations ainsi que d'ateliers de professionnalisation, afin de les orienter vers des métiers en forte demande. Il repose sur un partenariat étroit entre France Travail, l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS).
Dans le Val-de-Marne, l'objectif est d'atteindre un taux d'accès à l'emploi supérieur à 40 %, notamment dans des métiers tels que préparateur de commandes, agent de propreté ou assistant de vie aux familles.

Pour les personnes bénéficiaires de la protection internationale (BPI) signataires d'un CIR, le programme d'accompagnement AGIR a pour objectif de conduire au moins 60 % des réfugiés accompagnés vers un emploi ou une formation. Au-delà de la dimension professionnelle, l'accompagnement proposé aux BPI s'attache aussi à les accompagner vers le logement. Dans le Val-de-Marne, le programme, déployé dès 2023, a accompagné 2 360 personnes, dont 775 en 2025.

L'accueil des demandeurs d'asiles et des réfugiés

5 018 demandes d'asile ont été enregistrées en 2025 soit une diminution de 28 % par rapport à l'année 2024. Cette baisse a été constatée sur l'ensemble du territoire national qui accuse une diminution des premières demandes d'asile formulées en guichet unique pour demandeurs d'asile (GUDA) de 10,3 %.

Initié depuis 2019, le contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) est un dispositif de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales qui vise à mobiliser les compétences de ces derniers en faveur de l'intégration des étrangers primo-arrivants (dont les bénéficiaires de la protection internationale) ayant souscrit à un CIR, dans le but de favoriser leur intégration.

Dans le Val-de-Marne, un premier CTAI a été signé le 10 octobre 2025 entre l'État et la ville de Fontenay-sous-Bois, dans le cadre de la semaine de l'intégration organisée dans toute la France du 6 au 10 octobre. Copiloté par le centre communal d'action sociale (CCAS) de Fontenay-sous-Bois et la préfecture, l'enjeu majeur de ce CTAI est de soutenir l'intégration des étrangers primo-arrivants et des réfugiés en renforçant l'apprentissage du français, notamment par la création de cours de langue supplémentaires, en complément de ceux proposés par les associations du territoire financées dans le cadre d'un appel à projet dédié à l'intégration des primo-arrivants.

Les axes du CTAI sont les suivants :

- la coordination des acteurs de l'intégration du territoire ;
- le renforcement de l'offre de formation linguistique ;
- la mise en place d'un « parcours découverte » des lieux culturels et institutionnels.



Signature du premier contrat territorial d'accueil et d'intégration dans le Val-de-Marne à Fontenay-sous-Bois - 10 octobre 2025

La valorisation du parcours républicain par les cérémonies de naturalisation et le nombre de personnes naturalisées

Des milliers d'étrangers en situation régulière font le choix, chaque année, de demander la nationalité française. Cette démarche, à la forte symbolique, nécessite un suivi particulier de la part des services de l'État qui procèdent à des entretiens d'adhésion et d'assimilation aux valeurs de la République française. Plus de 3 000 personnes ont été reçues en préfecture. En 2025, 3 664 personnes ont été naturalisées dans le Val-de-Marne dont 3 026 par la voie du décret (pour 8 880 dossiers déposés) et 638 par la voie des procédures déclaratives. Le 5 mai 2025, lors de sa visite à la rencontre des agents de la préfecture du Val-de-Marne, Bruno Retailleau, ministre d'État, ministre de l'intérieur, a annoncé la mise en œuvre des nouvelles orientations générales en matière d'accès à la nationalité et les a félicités pour leur engagement.

Soucieuse de valoriser la richesse des parcours de ces personnes, la préfecture du Val-de-Marne organise tout au long de l'année des cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française.

Présidées par un membre du corps préfectoral, celles-ci constituent un moment particulièrement solennel pour ces nouveaux Français. À titre d'illustration, le mercredi 18 juin 2025, près de 100 nouveaux citoyens français venus de 33 nationalités différentes ont reçu leur décret de naturalisation lors d'une cérémonie organisée en préfecture.



Visite de la plateforme des naturalisations de la préfecture du Val-de-Marne par Bruno Retailleau, ministre de l'intérieur, et annonce de la mise en œuvre des nouvelles orientations générales en matière de naturalisation - Créteil - 5 mai 2025



Une cérémonie de naturalisation est organisée chaque mois à la préfecture à Créteil. Elle permet aux nouveaux citoyens de recevoir solennellement leur décret de naturalisation des mains d'un membre du corps préfectoral en présence d'élus de leurs communes de résidence. A l'occasion de cette cérémonie, l'hymne national est chanté par toutes les personnes présentes.

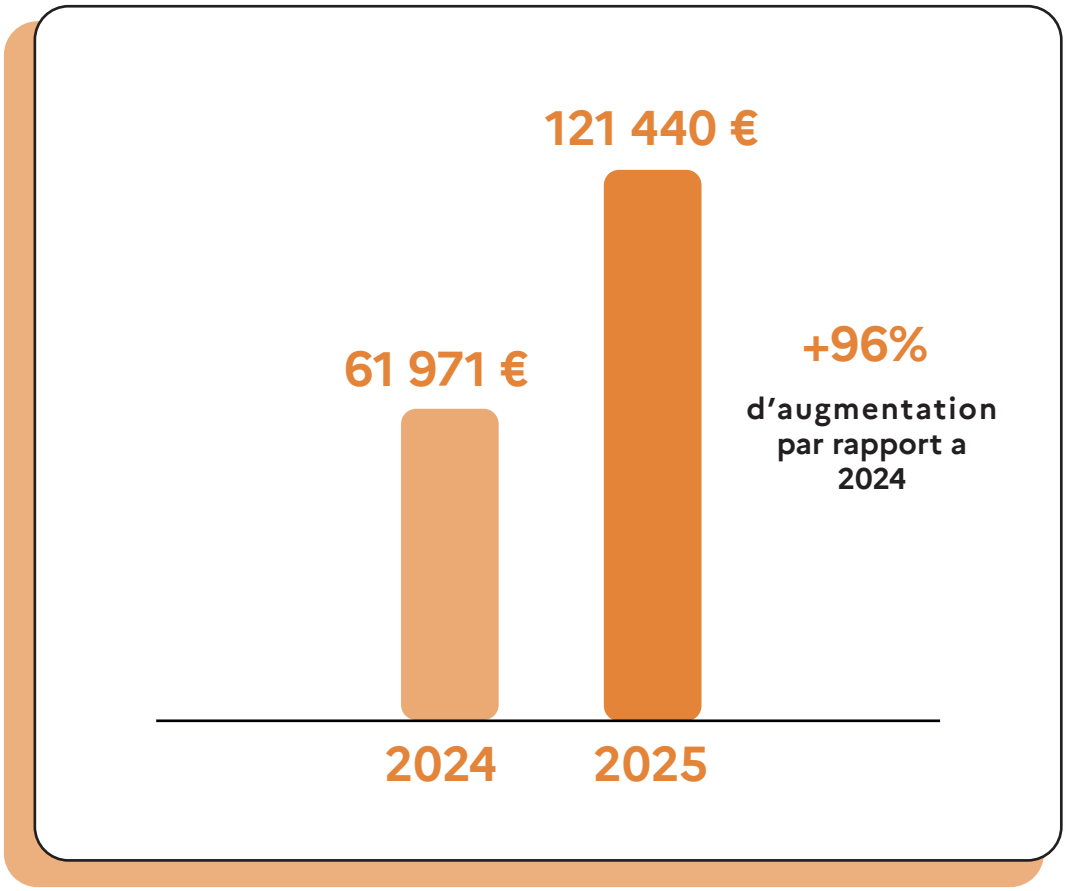
Les actions de promotion de la laïcité à travers le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)

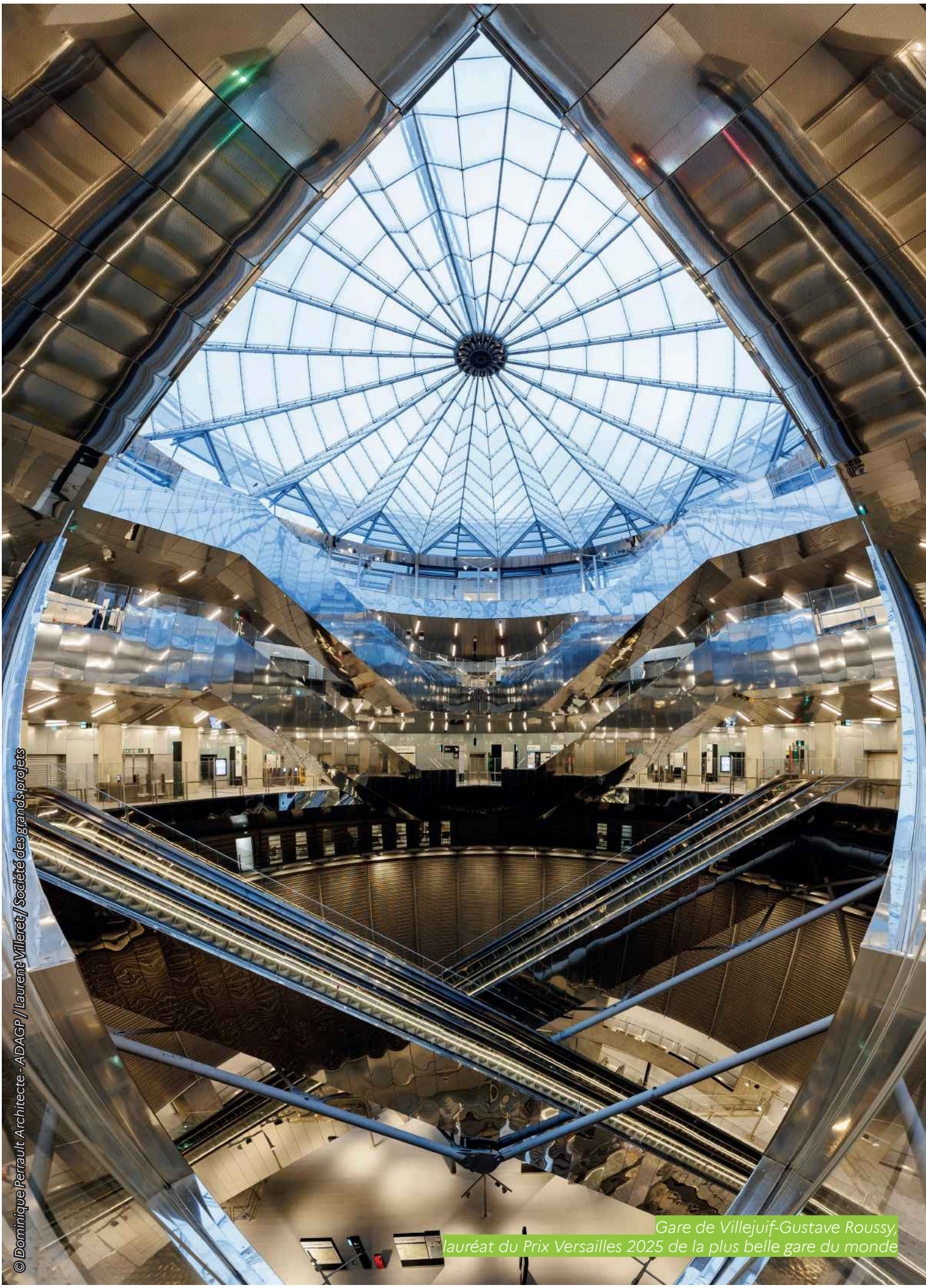
L'intégration et le vivre ensemble passe également par le respect de la laïcité et de la liberté du culte. Pour autant, en 2025, 91 actes antireligieux ont été recensés dans le Val-de-Marne. Ces faits prennent des formes variées : vols, dégradations, inscriptions à caractère injurieux, menaces ou atteintes aux personnes.

Dans ce contexte, les services de l'État poursuivent leur action pour réprimer ces atteintes aux libertés fondamentales. En complément de la réponse judiciaire dirigée par le procureur de la République et la direction territoriale de la sécurité de proximité du Val-de-Marne, le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) est également un outil à la disposition du préfet.

Ce fonds, permet de soutenir des actions de prévention de la radicalisation et des séparatismes. À titre d'illustration, 12 900 euros ont été alloués à la médiation du fait religieux pour les individus en risque de radicalisation et à la mise en place de formations à la lutte contre l'endoctrinement sur les réseaux sociaux, à destination de professionnels de l'enfance et de la jeunesse, de professeurs et d'élèves. En outre, 17 000 euros de subvention ont permis d'organiser des journées départementales citoyennes auprès d'élèves de différents établissements du Val-de-Marne. Au total, en 2025, le montant des subventions allouées à la prévention de la radicalisation et des séparatismes est de 121 440 €. Ce montant est en nette augmentation par rapport à 2024 (61 971 €).

Évolution du montant des subventions allouées à la prévention de la radicalisation et des séparatismes entre 2024 et 2025 dans le Val-de-Marne





© Dominique Perrault Architecte - ADAGP / Laurent Villeret / Société des grands projets

Gare de Villejuif-Gustave Roussy, lauréat du Prix Versailles 2025 de la plus belle gare du monde

3 L'État qui agit

De part son imbrication dans la région capitale, le Val-de-Marne est un département traversé par de profondes mutations qui redessinent ce territoire. Cette dynamique contribue à son attractivité. Les projets de mobilité, d'aménagement, d'habitat et de développement économique sont nombreux. Ils impliquent de la part des services de l'État un accompagnement technique et financier accordé aux collectivités territoriales.

Ce suivi attentif vise à assurer un aménagement cohérent, respectueux des enjeux environnementaux et à même d'améliorer le cadre de vie des habitants.

1- EN FAVEUR DES MOBILITÉS

Le Grand Paris Express constitue l'un des principaux leviers de transformation urbaine et de modernisation des mobilités dans le Val-de-Marne. Il est porté depuis 2010 par la Société des grands projets (SGP), opérateur de l'État qui assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet d'envergure métropolitaine. Première ligne du Grand Paris Express entrée en travaux, la ligne 15 sud reliera à terme les gares de Pont de Sèvres (92) et de Noisy-Champs (93), en facilitant les déplacements de banlieue à banlieue sans passer par Paris.

D'une longueur de 33 kilomètres en souterrain, la ligne 15 sud desservira 22 communes à travers 16 gares, dont 10 dans le Val-de-Marne, parmi lesquelles 9 sont en interconnexion avec d'autres lignes de transports en commun (métro, RER ou tramway). La mise en service de la ligne à l'automne 2027 a fait de l'année 2025 une étape déterminante pour ce chantier majeur.

Ces gares renforceront à terme l'accessibilité de grands équipements régionaux et nationaux, tels que l'Institut Gustave-Roussy, l'hôpital Henri-Mondor, le MAC VAL, l'Université Paris-Est Créteil ou encore le secteur stratégique des Ardoines à Vitry-sur-Seine. Elles contribueront également à la désaturation des lignes de RER et à l'amélioration des liaisons de proximité entre communes de petite couronne.

Les gares de la ligne 15 sud sont également conçues comme de véritables objets urbains aux caractéristiques remarquables, ouvertes sur leur environnement et appelées à transformer durablement les quartiers qu'elles desservent. À titre d'illustration, la gare Saint-Maur-Créteil sera la gare la plus profonde de France, avec des quais situés à 52 mètres sous terre, alors que la gare Villejuif-Gustave Roussy, inaugurée le 18 janvier 2025 par Philippe Tabarot, ministre des transports et Valérie Pécresse, présidente du conseil régional d'Île-de-France, imaginée par l'architecte Dominique Perrault, a été distinguée en 2025 par le Prix Versailles consacrant les plus belles réalisations contemporaines d'architecture et de design.

En accompagnant la réalisation de ces gares, l'État agit pour faire du Grand Paris Express autant un projet de transport qu'un projet structurant d'aménagement durable, au service de l'attractivité du Val-de-Marne, de la qualité de vie des habitants et de la transition écologique des territoires.

Surtout, les quartiers de gare sont de véritables pôles de centralité urbaine qui répondent à des enjeux majeurs : organisation de l'intermodalité, qualité des espaces publics, mixité sociale et fonctionnelle, production de logements sociaux, intégration de pensions de famille et adaptation au changement climatique. Depuis 2021, une quarantaine de comités de pilotage ont été réunis sur les quartiers ou pôles de gare dont 8 en 2025.

L'État a également mobilisé le fonds de soutien aux quartiers de gare, créé en 2023, afin d'accompagner les collectivités dans la transformation de ces secteurs stratégiques. En 2025, 1,143 million d'euros ont été attribués pour accompagner 7 dossiers dans le Val-de-Marne portant notamment sur le réaménagement d'espaces publics à Villejuif, Cachan et Champigny-sur-Marne, ainsi que sur des aménagements dans les secteurs des Ardoines à Vitry-sur-Seine et de Thiais-Orly.

Listes des projets subventionnés au titre du fonds de soutien à l'aménagement des quartiers de gares du Grands Paris Express dans le Val-de-Marne pour la campagne 2025			
Gare du GPE	**Nature**	**Montant des subventions**	**Observations**
Arcueil Cachan	Actions d'ingénierie	85 000 €	Études d'avant-projet et de projet dans le cadre de la réalisation d'un éco-quartier à Cachan comportant des opérations immobilières et des espaces publics aux abords de la gare.
Vitry-Ardoines	Travaux	393 836 €	Travaux pour la création de deux jardins au sein de la ZAC Gare Ardoines.
Villejuif Louis Aragon	Travaux	120 000 €	Travaux pour le réaménagement de la rue Jean Jaurès.
Villejuif Louis Aragon	Travaux	105 000 €	Travaux pour le réaménagement de la rue Lurçat.
Villejuif Louis Aragon	Travaux	52 500 €	Travaux pour le réaménagement du passage Dupont.
Thiais-Orly	Travaux	247 030 €	Travaux pour l'aménagement des premiers espaces publics de la ZAC « Thiais-Orly ».
Champigny-Centre	Travaux	139 835 €	Travaux pour la requalification de la rue du Cimetière.

Autour des gares de la ligne 15 sud, l'organisation des futurs pôles de transport intègre le développement des mobilités douces tel que le vélo pour réduire l'usage de la voiture individuelle, améliorer la qualité de l'air, favoriser les déplacements de proximité et renforcer l'intermodalité avec les transports en commun[1].

Ces actions s'inscrivent dans la continuité du plan vélo 2018-2024 soutenu par le fonds mobilités actives. Il avait permis, dans le Val-de-Marne, de bénéficier de financement pour plus de 10 km d'aménagements et de continuités cyclables, pour un montant total de subvention de 10 millions d'euros.

En 2025, la mesure « Soutenir les aménagements cyclables » du fonds vert a pris le relais de ce dispositif afin de financer des projets portés par les collectivités territoriales, leurs groupements ou des établissements publics d'aménagement, selon deux priorités :

- la résorption de discontinuités cyclables ;
- la réalisation d'aménagements continus et sécurisés.

1. À titre d'exemple, les capacités de stationnement vélo prévues autour des gares varient de 320 places à 1 440 places comme à la future gare Villiers-Champigny-Bry.

Deux projets ont bénéficié de cette mesure pour un soutien total de 200 000 euros :

- l'aménagement cyclable de la voie des Jumeaux à Rungis ;
- le Plan Vélo de la ville de Thiais.

Le Câble 1

Le Câble 1, premier téléphérique urbain d'île-de-France, a été mis en service le 13 décembre 2025. Équipement innovant, il relie 5 stations entre Créteil et Villeneuve-Saint-Georges via Limeil-Brévannes et Valenton.

Ce projet illustre la diversité des rôles que peut occuper l'État dans le cadre de grands projets structurants. Pour le Câble 1, il a été tour à tour financeur, facilitateur, garant de la sécurité juridique et technique, au service d'un projet qui n'avait encore jamais été déployé en Île-de-France.

D'une longueur de 4,5 kilomètres traversant des zones d'activité et d'habitations, le Câble 1 a d'abord nécessité un cadre juridique solide, rendu possible grâce à l'expertise des services de l'État qui accompagnent ce projet depuis le premier arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 22 octobre 2019. En outre, l'État a contribué au financement à hauteur de 165 millions d'euros courant, soit 21 % du coût total à travers le contrat de plan Etat-Région (CPER) et grâce au plan France relance.

Mode de transport durable, 100 % électrique, porté par Île-de-France mobilités, le Câble 1 répond à un besoin de mobilité concret, là où les autres moyens de transports classiques n'apportaient qu'une réponse partielle. En survolant des axes routiers et ferroviaires, le Câble 1 permet en outre de s'affranchir des coupures urbaines et de désenclaver certains quartiers du Val-de-Marne améliorant ainsi l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services.



Le Câble 1 permet de s'affranchir des coupures urbaines et de désenclaver certains quartiers du Val-de-Marne.

2- POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET LA TRANSFORMATION DE LA VILLE

La production de logements sociaux est essentielle pour répondre aux besoins de la population du département. En effet, dans le Val-de-Marne, plus de 110 000 personnes sont en attente d'un logement social. Pour y répondre, l'État agit, aux côtés des collectivités locales et des bailleurs, pour augmenter le volume de logements sociaux.

En 2025, 4 830 nouveaux logements sociaux ont été agréés dans le département, nombre le plus élevé depuis 10 ans, soit environ 1 400 logements de plus qu'en 2024 (3 387 logements sociaux). Parmi eux :

- 4 059 logements ont été financés au titre du fonds national des aides à la pierre (FNAP) ;
- 771 logements relèvent de la reconstitution de logements sociaux démolis dans le cadre des opérations de renouvellement urbain financées par l'agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU).

Ce niveau d'agrément inédit est également le plus élevé à l'échelle de l'Île-de-France qui totalise 29 885 logements agréés en 2025, soit une part supérieure à 16 % du volume francilien.

Au-delà de la production de logements locatifs sociaux, les pouvoirs publics agissent spécifiquement pour changer la physionomie de certains quartiers et garantir la cohésion sociale. C'est l'objectif du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), qui est notamment financé par l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), et dont la mise en œuvre s'est accélérée en 2025.

Pour rappel, ce programme prévoit la transformation profonde de quartiers prioritaires pour la politique de la ville en intervenant sur l'habitat et les équipements publics afin d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants. Dans le Val-de-Marne, le NPNRU bénéficie à 15 sites localisés dans 16 communes[1].

En 2025, près de 100 millions d'euros de subventions ont été engagés par l'ANRU pour les projets val-de-marnais, soit près du double du volume engagé l'année précédente dans le département (54,5 millions d'euros). Cette dynamique témoigne de la détermination des pouvoirs publics à repenser les territoires ciblés pour les rendre plus attractifs grâce à de nouveaux équipements publics et un habitat plus diversifié.



Comité de développement du logement social dans le Val-de-Marne - Créteil - 21 mai 2025

1. Le quartier du Bois-l'Abbé se situe à Chennevières-sur-Marne et Champigny-sur-Marne

Des opérations marquantes du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

Grâce aux efforts engagés par les différentes parties prenantes au NPNRU depuis son lancement en 2014, plusieurs opérations sont devenues visibles en 2025 pour les habitants des quartiers concernés. A titre d'illustration :

- la livraison de 53 logements sociaux neufs à Créteil, relevant de la reconstitution de l'offre de logements sociaux démolis ;
- la livraison de l'opération de réhabilitation de 312 logements sociaux dans le quartier du Bois-l'Abbé à Chennevières-sur-Marne ;
- le démarrage des démolitions de logements sociaux dans le quartier Lutèce-Bergerie à Valenton ;
- l'achèvement de la démolition de 63 logements sociaux rue Jean Racine à Orly ;
- la démolition de 112 logements sociaux sur le secteur Cardinaud à Créteil ;
- la livraison du groupe scolaire Lallier à l'Haÿ-les-Roses ;
- l'avancement des travaux d'aménagement des espaces extérieurs à Bonneuil-sur-Marne, avec notamment la livraison d'une nouvelle aire de jeux.

Ces opérations ont donné lieu à l'organisation de temps de concertation avec les résidents des quartiers concernés. Outre les réunions de quartiers et l'implantation de « maisons du projet » dans chacune des communes, un évènement a été organisé, le 5 avril 2025 à Valenton pour partager avec les habitants le lancement des opérations de démolitions de logements du quartier Lutèce-Bergerie.



L'année 2025 a également été marquée par un important travail de la part des services et opérateurs de l'État en faveur du logement étudiants. Le rayonnement des établissements d'enseignement supérieur du Val-de-Marne et leur imbrication dans l'aire métropolitaine contribuent à faire du département une terre d'accueil pour un nombre croissant d'étudiants qu'ils soient scolarisés ou non dans le département. Convaincu que la qualité du logement a un impact direct sur la réussite des études, l'État s'engage depuis plusieurs années dans la modernisation et la production de résidences étudiantes. En 2025, 4 projets représentant 742 logements pour les étudiants ont été agréés :

- 282 logements - rue Jean Macé à Bonneuil-sur-Marne ;
- 59 logements - rue Jouleau au Perreux-sur-Marne ;
- 326 logements - rue de Courson (Parcs en scène) à Thiais ;
- 75 logements - avenue du Maréchal Maunoury à Nogent-sur-Marne.

Sur la commune du Perreux-sur-Marne, 59 logements ont été créés par la transformation d'une ancienne clinique en résidences étudiantes. Retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé en 2025 par l'État afin d'identifier des bureaux vacants susceptibles d'être transformés en habitation, ce projet illustre la volonté de transformer la ville sans artificialisation supplémentaire de terres.

3- POUR UN URBANISME ÉQUILIBRÉ

Les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi)

Promouvoir un urbanisme équilibré et durable passe par un aménagement cohérent du territoire élaboré conjointement avec les acteurs qui y vivent et y travaillent.

En 2025, l'État a poursuivi son accompagnement des établissements publics territoriaux dans l'élaboration, l'approbation et l'évolution des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi).

Ces documents constituent des outils essentiels pour organiser le développement des territoires, en conciliant de nombreux enjeux comme la production de logements, la préservation du cadre de vie, la transition écologique, les mobilités et la sobriété foncière. Le PLUi de Paris Est Marne & Bois, approuvé en 2023, a connu plusieurs évolutions en 2025. Le PLUi de Grand Paris Sud Est Avenir a été approuvé le 8 octobre 2025 tandis que celui de Grand-Orly Seine Bièvre a été approuvé le 26 décembre 2025.

Ces étapes marquent une avancée vers une planification urbaine plus cohérente entre les communes d'un même établissement public territorial (EPT).

Les services de l'État ont été mobilisés pour apporter un appui technique aux EPT. Ce travail conjoint a permis de veiller à la bonne prise en compte des politiques publiques nationales et régionales dans les documents d'urbanisme telles que la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la lutte contre l'artificialisation des sols, la mixité sociale et la cohérence avec les grands documents de planification métropolitains et régionaux.

Ces enjeux sont particulièrement prégnants dans un département dense comme le Val-de- Marne, soumis à de fortes pressions foncières et à des besoins importants en matière de logement, d'équipements et de transition écologique.

Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport d'Orly

Le développement équilibré du territoire, conciliant urbanisme, développement économique et qualité de vie des habitants, s'est aussi traduit par la révision du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aéroport d'Orly. Pour gagner en efficacité, les services de l'État et leurs partenaires ont mis en place des ateliers permettant le croisement des approches et d'échanger différemment entre acteurs concernés. En décembre 2025, une rencontre s'est tenue entre les associations de riverains, les élus et les services déconcentrés autour de la thématique du « Bruit dans l'environnement : données techniques, outils et mesures »[1].

Les services déconcentrés ont par ailleurs poursuivi leur implication dans les instances consacrées à la maîtrise des nuisances sonores. Ainsi, dans le cadre de la commission consultative d'aide aux riverains, l'État et le groupe Aéroports de Paris (ADP) ont lancé un « plan école » destiné à faciliter le recours au dispositif d'aide à l'insonorisation des établissements scolaires situés dans les communes concernées du Val-de-Marne et de l'Essonne, pour un budget total de près de 10 millions d'euros.

1. Ce premier temps d'échange a permis aux participants ne siégeant pas habituellement en commission consultative de l'environnement (CCE) de s'approprier des notions techniques liées à l'aéronautique, comme les grands principes de l'acoustique et les caractéristiques du bruit aérien, les différents indicateurs et le cadre réglementaire, les méthodes de modélisation du bruit et les évolutions technologiques des moteurs permettant de diminuer le bruit à la source.

4- EN SOUTIEN DE STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT DURABLE

Les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi)

Pour concrétiser cette stratégie territoriale, l'État soutient financièrement les collectivités territoriales dans leurs projets au moyen des dotations de soutien à l'investissement local qui constituent un levier majeur d'accélération et d'orientation des projets portés par les collectivités. 112 projets portés par 42 collectivités ont été soutenus en 2025. Au total, tous fonds et dotations de soutien confondus, 19,56 millions d'euros ont été attribués en 2025.

		Enveloppes départementales		
	Evolution des collectivités éligibles en 2025	**2023**	**2024**	**2025**
Fonds vert	Sans changement	18 390 000 €	**12 142 244 €**	**8 169 062 €**
DSIL	Sans changement	7 435 495 €	**5 707 196 €**	**5 397 092 €**
DETR	Sortie de Joinville-le-Pont et Le Plessis-Trévise	698 758 €	**677 795 €**	**657 461 €**
DPV	Ajout de Boissy-Saint-Léger	4 021 571 €	**4 277 406 €**	**4 337 551 €**
DSID	Sans changement	1 270 289 €	**1 237 327 €**	**995 108 €**
	TOTAL	**31 816 113 €**	**24 041 968 €**	**19 556 274 €**

La transition écologique a constitué l'axe prioritaire de la programmation 2025. Plus de la moitié des subventions accordées dans le département ont financé des projets présentant une dimension environnementale contribuant directement à la transformation des villes, à la lutte contre les îlots de chaleur et à l'amélioration du cadre de vie des habitants. À travers la mobilisation coordonnée de ces dotations et fonds de soutien, l'État accompagne les collectivités val-de-marnaises au service d'un territoire plus sobre, plus résilient et mieux équipé.

31 % des crédits attribués au titre des principales dotations d'investissement ont été fléchés vers l'adaptation et l'amélioration des équipements scolaires ou périscolaires. En 2025, 36 projets ont ainsi bénéficié de plus de 6 millions d'euros de subventions. Ces projets ont concerné la rénovation, la restructuration ou la sécurisation d'écoles, de collèges, de cantines et d'équipements périscolaires.

Des projets de végétalisation des cours d'écoles ont, par exemple, pu être financés dans ce cadre. À Vitry-sur-Seine, l'ouverture de l'école Joséphine Baker à la rentrée scolaire 2025 permet d'en témoigner : située à proximité de la future ligne 15 dans un quartier de gare en plein essor, l'État a apporté un soutien financier important à cette école de 26 classes construite en matériaux biosourcés. Le bâtiment, à haute performance énergétique, offre des conditions d'apprentissage agréables aux jeunes écoliers.

S'agissant plus particulièrement du fonds vert, 8,1 millions d'euros ont été attribués en 2025 à 41 opérations contribuant à l'adaptation au changement climatique, à la réduction des consommations d'énergie ou à l'amélioration du cadre de vie. Enfin, le fonds vert a également permis d'accompagner la relance de la construction de logements à travers la mesure d'aide aux maires bâtisseurs, intégrée en 2025. 16 opérations portées par 8 communes ont été soutenues pour un montant de 1,8 million d'euros, contribuant à la construction de 1 267 logements.

Planification écologique

En 2025, l'État a poursuivi la territorialisation de la planification écologique dans le Val-de-Marne à travers la deuxième édition de la conférence des parties (COP) départementale.

L'exercice 2025 a été centré sur l'adaptation au changement climatique. Ce choix s'inscrit dans le cadre du troisième plan national d'adaptation au changement climatique qui fixe une trajectoire de référence pour préparer les territoires à un réchauffement de +2,7 °C en 2050 et de +4 °C en 2 100. Dans un département dense et fortement urbanisé comme le Val-de-Marne, les enjeux sont particulièrement importants : épisodes de chaleur plus fréquents, îlots de chaleur urbains, vulnérabilité des populations fragiles, risques d'inondation, pression sur les ressources en eau et fragilisation des espaces naturels.

Un diagnostic partagé a été construit tout au long de l'année 2025 à l'échelle départementale au plus proche des réalités locales. Cette approche a notamment permis de mobiliser les établissements publics territoriaux compétents en matière de plans climat-air-énergie, afin d'articuler les priorités de la COP avec les stratégies climat déjà portées par les collectivités.

La COP départementale du 16 septembre 2025, réunie à la préfecture, a permis de poursuivre ce travail collectif. Après une séance plénière consacrée aux cadres national et départemental de la planification écologique, des ateliers participatifs ont été organisés autour de plusieurs thématiques concrètes :

- adapter la ville à la chaleur ;
- renforcer la résilience des territoires ;
- préserver les espaces naturels ;
- adapter les sols aux excès comme aux manques d'eau.

Ces échanges ont permis de recenser les actions déjà engagées et d'identifier celles qui pourraient être amplifiées afin de mieux anticiper les effets du changement climatique :

- végétalisation et désimperméabilisation des espaces publics ;
- rénovation des bâtiments et confort d'été ;
- cartographie des lieux de fraîcheur ;
- protection des personnes vulnérables ;
- restauration des milieux naturels ;
- gestion du ruissellement et prévention des inondations.

Les services publics écoresponsables

Le plan de transformation écologique de l'État pour des services publics écoresponsables constitue une politique prioritaire du gouvernement. Dans le Val-de-Marne, sa mise en œuvre se traduit par le déploiement d'actions concrètes visant à réduire l'empreinte environnementale des services de l'État et à promouvoir des pratiques plus durables.

En 2025, ces actions se sont notamment traduites par :

- la poursuite du verdissement de la flotte automobile de la préfecture, des sous-préfectures et de la direction départementale de la protection des populations (DDPP), grâce au remplacement progressif des véhicules thermiques par des véhicules électriques ;

- la modernisation du système d'éclairage grâce au déploiement d'équipements à LED associés à des variateurs d'intensité et à des détecteurs de présence ;

- une utilisation plus sobre des ressources, grâce notamment au renforcement du tri et du recyclage du papier de bureau et l'installation de dispositifs hydro-économes. A ce titre, la consommation d'eau a été réduite de 40 % sur les sites concernés.

Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des agents de la préfecture et des sous-préfectures afin de promouvoir les pratiques écoresponsables au quotidien.

Enfin, la préservation de la biodiversité a également constitué une priorité. Outre la réalisation d'un diagnostic écologique, cela s'est traduit au sein des emprises de la préfecture par l'installation de ruches, nichoirs et mangeoires pour la faune qui y vie.

Restauration des milieux

Parmi les projets vertueux, l'ouverture de sites de baignade a constitué une opération phare.

PAYS HÔTE

PARIS 2024 PARIS 2024

LES JOP EN HÉRITAGE : la baignade dans la Marne



En héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, les services de l'État, les collectivités locales et les principaux bailleurs sociaux du Val-de-Marne ont poursuivi leur engagement en faveur de la reconquête des cours d'eau qui traversent le département.

Les efforts collectifs ont continué de porter sur l'amélioration des réseaux d'assainissement et de la qualité de l'eau de la Marne et de la Seine. En 2025, 30,4 millions d'euros ont été investis par les collectivités compétentes en matière d'assainissement, subventionnés par l'État à hauteur de 17,7 millions d'euros via l'agence de l'eau Seine Normandie.

La réappropriation des fleuves et le retour à la baignade en Marne ont nécessité qu'un nouveau cadre juridique et opérationnel soit élaboré dans le but de concilier les différents usages de l'eau. Le retour à la baignade a ainsi pu s'effectuer dans de bonnes conditions de sécurité et de conciliation avec l'activité des professionnels de la navigation fluviale.

Aussi, à l'été 2025, 50 ans après son interdiction, plus de 50 000 baigneurs ont pu profiter du plaisir de nager dans la Marne dans l'un des 4 sites de baignades ouverts :

- Maisons-Alfort ;
- Joinville-le-Pont ;
- Saint-Maur-des-Fossés ;
- Champigny-sur-Marne.

Fort de ce succès populaire, la dynamique se poursuit en 2026 afin d'améliorer durablement le cadre de vie et l'environnement urbain des val-de-marnais.



5- POUR LE RENFORCEMENT DE LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Dans un contexte économique incertain et exigeant, l'État continue de s'engager auprès des acteurs économiques du Val-de-Marne pour en permettre le développement.

L'État soutient la réindustrialisation du Val-de-Marne

Grâce au plan France 2030, l'État continue à investir dans les secteurs clés du Val-de-Marne afin de les transformer durablement par l'innovation technologique et industrielle. Le total des aides notifiées en 2025 est de 30,5 millions d'euros au titre de son volet national, complété par 2,8 millions d'euros au titre des appels à projets du volet régionalisé auquel l'État contribue à hauteur de 50 % du financement à l'instar du conseil régional. Au total, ces aides ont permis le soutien de 16 projets dans des domaines stratégiques : puces électroniques, véhicules connectés et zéro émission, biothérapie et bio-production, grands lieux d'innovation, projets innovants portés par des PME ou des ETI, contenus culturels, IA. Outre ces projets portés par des sociétés commerciales, il faut noter également que des structures comme le Paris-Saclay Cancer Cluster (PSCC) bénéficient toujours en 2025 d'une aide de 100 millions d'euros, débloquée sur 10 ans, à travers l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Biocluster dont il a été lauréat en 2023.

L'État poursuit également ses efforts en faveur de la réindustrialisation du territoire de Grand Orly Seine Bièvre à travers le programme « Territoire d'Industrie » (2023-2027). Ce dispositif permet le suivi fin des projets industriels, l'étude des fonciers stratégiques, ainsi que le suivi des projets d'aménagement en cours.

Ce programme a été renforcé depuis 2024 par l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Rebond industriel », doté d'une enveloppe de 2 millions d'euros. Cet AMI permet d'apporter un appui supplémentaire en ingénierie et un soutien en subvention et en avances remboursables pour les projets industriels jugés prioritaires dans des territoires impactés par les mutations des filières transports. En 2025, dans le Val-de-Marne, le dispositif « Rebond industriel » s'est concrétisé par l'étude et la validation de cinq projets éligibles à des financements :

- Karst Microprécision pour une aide d'un montant de 597 000 euros ;
- Ferment Station pour une aide d'un montant de 140 000 euros ;
- Pollen AM pour une aide d'un montant de 104 000 euros ;
- A Plastic 94 pour une aide d'un montant de 84 000 euros ;
- Valotec pour une aide d'un montant de 80 000 euros.

L'État toujours plus soucieux des demandeurs d'emploi

Le renforcement de la vitalité économique du territoire passe également par l'accompagnement et la formation des demandeurs d'emplois. En 2025, les orientations de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 ont été déclinées autour de trois axes :

- Détecter les demandeurs d'emploi et les accompagner dans leurs démarches

Inscrire à France Travail toutes les personnes sans emploi et en particulier l'ensemble des allocataires du revenu de solidarité active (RSA), constitue l'objectif prioritaire de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi. 88 263 personnes se sont inscrites à France Travail dont 13 567 via la caisse d'allocation familiale (CAF) ou de la mutualité sociale agricole (MSA), 3 773 issues des missions locales, 170 par l'intermédiaire de Cap Emploi.

Elle prévoit également une « offre de repérage et de remobilisation » (O2R) destinée à ramener vers l'emploi les personnes qui en sont le plus éloignées (jeunes, personnes en précarité ou grande vulnérabilité, bénéficiaires de la protection internationale et réfugiés).

Dans le Val-de-Marne, un appel à manifestation d'intérêt, lancé à ce titre en 2025 a permis la sélection de 8 structures chargées de repérer, d'accompagner et d'inciter à s'inscrire à France Travail les publics les plus éloignés de l'emploi.

En 2025, de nouveaux publics ont été orientés vers le statut de demandeur d'emploi via des procédures rénovées afin d'améliorer leur accompagnement (entretien d'orientation puis entretien d'accompagnement) : bénéficiaires du RSA et leurs conjoints, jeunes en recherche d'emploi sollicitant un accompagnement auprès des missions locales. Au total, cela s'est traduit par 44 411 signatures de contrats d'engagement en 2025 dont 11 448 demandeurs placés en accompagnement intensif de six mois dont 3 680 jeunes, 2 182 personnes de plus de 50 ans, 3 003 bénéficiaires du RSA, 1 056 bénéficiaires de l'obligation d'emploi, 3 105 habitants en QPV.

Dans le même temps, 989,5 millions d'euros d'allocations ont été versés via France Travail aux demandeurs d'emploi Val-de-Marnais au titre du régime d'assurance-chômage et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS).

La remobilisation passe aussi par la mise en place depuis le 1er juin 2025 du régime de droits et devoirs du demandeur d'emploi. Le régime de suspension-remobilisation est un outil incitatif et réversible de gestion des manquements des demandeurs d'emploi à leurs obligations qui favorise le réengagement de ce public dans leur parcours vers l'emploi.

12 725 contrôles ont été réalisés en 2025. 57 % de ces contrôles ont conclu que les personnes menaient des démarches actives de recherche d'emploi, 16,5 % ont donné lieu à la prescription d'actions de remobilisation sans sanction, 20 % ont abouti à sanction-remobilisation[1].

- Contribuer à l'attractivité du territoire en développant une réponse adaptée aux besoins des entreprises et aux situations des personnes les plus éloignées de l'emploi

France Travail a adapté son organisation pour répondre au mieux aux besoins des dirigeants d'entreprises. Cela s'est traduit par l'extension des horaires d'accueil téléphonique et la rénovation de « l'espace employeur » de son site internet afin de le rendre plus en adéquation avec les pratiques de travail des acteurs économiques.

Parallèlement, un important travail d'identification et de valorisation des besoins des entreprises en termes de ressources humaines a été mené tout au long de l'année par les trois « task forces » présentes au niveau des bassins d'emplois. Celles-ci ont permis d'organiser, en lien avec le conseil départemental, des évènements de mise en relation des demandeurs d'emploi avec des recruteurs. A titre d'illustration, l'opération du « Stade vers l'emploi », qui a permis 95 recrutements, consiste à organiser des rencontres entre des recruteurs, des demandeurs d'emploi et des conseillers France Travail lors d'une séance sportive collective anonymisée puis d'un job dating. L'ambiance plus détendue permet à chacun de faire valoir ses qualités.

Des méthodes de recrutement innovantes ont aussi été mises en place. 262 recrutements ont ainsi été réalisés grâce à la méthode de recrutement par simulation, sans CV ni diplôme mais par la mise en situation. De même, 1 834 immersions professionnelles dans des entreprises ont été réalisées pour permettre aux employeurs d'évaluer les candidats dans des conditions réelles. Enfin, 2 431 préparations opérationnelles à l'emploi (POE) ont permis aux candidats d'acquérir les compétences nécessaires en vue de leur prise de poste.

1. En vigueur depuis le 1er juin 2025, ce dispositif réduit partiellement les allocations chômage en cas de non-respect des obligations du contrat d'engagement, tout en maintenant l'accompagnement pour une reprise active des démarches.

- Favoriser la coopération entre les acteurs du réseau pour l'emploi

Dans le cadre de l'installation des trois comités locaux pour l'emploi du Val-de-Marne, 9 ateliers ont été organisés afin de coconstruire un diagnostic territorial partagé et d'établir les actions à mener sur le territoire de chaque établissement public territorial (EPT). Ces ateliers collaboratifs ont regroupé plus de 70 partenaires du réseau pour l'emploi mobilisés autour d'une feuille de route partagée ainsi que d'une liste détaillée des actions à mener en priorité.

Des initiatives du réseau pour l'emploi

Plusieurs outils développés en 2025 permettront aux opérateurs de renforcer la visibilité et le pilotage de leurs actions. Trois exemples illustrent ce changement de dynamique :

- la plateforme de l'inclusion DORA est un service public numérique, gratuit en opendata et en opensource, qui permet aux structures de l'insertion de référencer simplement et en temps réel leurs offres de services. Les professionnels prescripteurs peuvent aussi rechercher et mobiliser rapidement le service le plus adapté aux besoins de leurs usagers ;
- le tableau de bord du réseau pour l'emploi permet de mesurer l'impact des actions menées au travers d'indicateurs communs ;
- l'académie France Travail, conçue comme une plateforme de formation et de montée en compétence destinée aux conseillers et professionnels du réseau pour l'emploi, joue un rôle clé en fournissant des outils pédagogiques et des ressources adaptées.



Ludovic Guillaume, secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, signant avec le conseil départemental et les missions locales la convention départementale établie en 2025 pour améliorer l'accompagnement des jeunes de l'aide sociale à l'enfance vers l'autonomie - Vincennes



Événement départemental multipartenarial visant a soutenir le recrutement et le maintien en emploi des salariés expérimentés- Vincennes - 24 novembre 2025



Conseillère France services en rendez-vous avec une usagère - Sucy-en-Brie

4 L'État qui accompagne

L'adaptation des administrations publiques aux besoins et aux pratiques des usagers constitue un impératif visant à garantir un service public de proximité, qualité et sobriété. L'obtention en 2025 par la préfecture du Val-de-Marne du label Quali'ATE constitue le témoignage de cette dynamique en œuvre au sein des services de l'État.

1. L'AMÉLIORATION CONTINUE DE L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS DANS LE VAL-DE-MARNE

France services

Depuis 2020, le réseau France services dans le Val-de-Marne, qui réunit 12 organismes partenaires en un seul lieu, rapproche les services publics des usagers. Il garantit la présence d'une structure à moins de 20 minutes de chaque Val-de-marnais. Les 56 agents du réseau accompagnent au quotidien les habitants dans leurs démarches administratives et facilitent l'accès à leurs droits grâce à un accompagnement personnalisé.

En 2025, le réseau a franchi la barre symbolique des 100 000 accompagnements dans le département, puisqu'au total, 104 953 accompagnements ont été réalisés auprès de 58 000 usagers, soit une progression de 25 % par rapport à 2024. Cette dynamique se traduit par un taux de satisfaction des usagers de 96 %.

Avec 19 structures labellisées, le réseau poursuit son développement afin de garantir un service public de proximité sur l'ensemble du territoire. L'année 2025 a été marquée par l'ouverture d'une nouvelle structure à Chevilly-Larue contribuant au renforcement du maillage territorial et à l'amélioration de l'accessibilité des services[1].

Un séminaire départemental France services s'est tenu pour la première fois le 26 novembre 2025 à la préfecture du Val-de-Marne réunissant plus de 70 participants. Ce temps d'échange a renforcé la coopération entre les conseillers et les opérateurs partenaires (notamment les caisses de sécurité sociales, DDFIP, France Travail, La Poste, CDAD, URSSAF, MSA), tout en permettant d'identifier des pistes d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers. Ce séminaire a permis de confirmer la solidité du réseau dans le département. Un nouveau séminaire aura lieu en 2026.

Quali'ATE : le label qualité de la préfecture et des sous-préfectures

En 2025, la préfecture du Val-de-Marne à Créteil ainsi que les sous-préfectures de Nogent-sur-Marne et L'Haÿ-les-Roses ont obtenu le label Quali'ATE à l'issue d'un audit de plusieurs mois mené par l'association française de normalisation (AFNOR).

Le référentiel Quali'ATE, développé par le ministère de l'intérieur, vise à garantir et maintenir un haut niveau de qualité de service et de relation à l'usager tout en inscrivant les préfectures dans une démarche d'amélioration continue. Celle-ci repose notamment sur le recueil régulier de la satisfaction des usagers et sur des audits de suivi réalisés tous les 18 mois.

L'obtention du label Quali'ATE constitue un motif légitime de satisfaction pour tous les agents engagés dans le service public.

Le comité local des usagers et de l'amélioration continue s'est réuni en 2025 afin de recueillir les observations des représentants des usagers. Les échanges contribuent à l'élaboration et à l'actualisation d'un plan d'actions pluriannuel, notamment en matière d'accessibilité, de signalétique, d'information des usagers et de qualité des services.

1. La 19ème est la France services du Plessis-Trévise ouverte en 2026

Le programme « services publics+ »

Depuis 2023, les services et opérateurs de l'État sont engagés dans le déploiement de « services publics+ », une démarche qualité interministérielle qui s'appuie notamment sur l'écoute des usagers pour améliorer en continu les services publics.

Dans le cadre de ce programme, les services de l'État prennent en compte les retours des usagers recueillis localement sur la plateforme « Je donne mon avis » et répondent aux avis exprimés afin de développer une relation plus personnalisée, plus à l'écoute et plus transparente.

Plusieurs actions d'amélioration et de modernisation des services ont été engagées. Parmi elles, le développement de l'outil Link Mobility qui permet aux agents du standard de la préfecture d'envoyer des SMS aux usagers contenant notamment des liens vers les sites officiels de l'État à même de répondre à leurs questions. Cette solution facilite l'accès à une information fiable et simplifie les démarches administratives.

2- LA DÉLIVRANCE DES TITRES

La labellisation Quali-ATE traduit une volonté d'offrir un service public plus accessible, plus lisible et réactif, notamment grâce à la réduction des temps d'attente, à l'actualisation des informations disponibles et à l'accompagnement des personnes éloignées du numérique. Ce volontarisme se traduit à plusieurs niveaux :

L'accueil des étrangers dans leur demande de titres

La population étrangère vivant en France métropolitaine s'élève à 6,3 millions de personnes soit 8,891 % de la population totale selon l'INSEE[1]. L'Île-de-France est la région métropolitaine qui compte le plus d'étrangers dans sa population (20,7 % en 2022), devant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (11,3 %) tandis que les Pays de la Loire (4,7 %) et la Bretagne (4,2 %) sont celles qui en recensent le moins.

En 2025, comme les années précédentes, l'activité des services en charge du séjour des étrangers était encore caractérisée par des flux entrants importants notamment sur les titres étudiants et sur la vie privée et familiale. Dans ce contexte, le travail des services repose sur un équilibre délicat entre la résorption des stocks et la gestion des nouveaux flux tout en cherchant en permanence à dégager une capacité opérationnelle croissante. Cette stratégie a produit des résultats notables à compter de l'automne 2025.

L'action de l'État dans le Val-de-Marne s'est en effet distinguée, en 2025, par :

- la prévention des ruptures de droits : à ce titre, le suivi hebdomadaire des démarches effectuées numériquement par les étrangers sur la plateforme de l'administration numérique pour les étrangers en France (ANEF) a permis de traiter les situations sensibles et de sécuriser le parcours administratif des étrangers en situation régulière. Grâce à une méthode d'extraction permettant d'identifier les titres échus et les titres arrivant prochainement à échéance, les bureaux du séjour sont désormais en mesure de prioriser les dossiers nécessitant un traitement, afin d'anticiper les fins de droits et de concentrer les efforts sur les situations les plus urgentes. Cette approche permet également de réduire considérablement le nombre d'usagers qui ne seraient pas couverts par une autorisation de prolongation d'instruction sur l'ANEF ;
- le développement du numérique, grâce au déploiement de l'application « Rendez-vous préfecture » : depuis 2025, les usagers peuvent désormais choisir eux-mêmes le créneau de retrait de leur titre de séjour, ce qui renforce leur autonomie et fluidifie l'accueil. Sur le site de Créteil, 1 200 rendez-vous sont proposés chaque semaine, avec un taux de remise des titres de 98 % ;

1. France métropolitaine population totale au 1er janvier 2026 : 66 793 habitants

- un niveau d'intégration mieux vérifié : l'intégration des étrangers en situation régulière a été au cœur de la loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration (CIAI). Celle-ci a renforcé les exigences en matière de maîtrise de la langue française et d'intégration républicaine pour l'obtention d'un premier titre de séjour pluriannuel ou d'une carte de résident. Dans le même temps, les services de l'État portent une attention particulière à l'examen de la situation administrative des ressortissants étrangers auteurs de troubles à l'ordre public ou ayant fait l'objet de condamnations pour des infractions graves. Ainsi, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025, au niveau départemental, 536 refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire français ont été notifiés pour motif d'ordre public, 80 retraits de titre de séjour ont été prononcés pour ce même motif et 24 arrêtés d'expulsion ont été pris.

Au total, 128 852 titres et documents de séjour ont été délivrés en 2025, soit une progression de 9 % par rapport à 2024. Parmi eux figurent notamment 69 557 documents provisoires de séjour, 12 477 cartes de résident (en hausse de 16,53 %), ainsi que 20 708 cartes de séjour pluriannuelles (en hausse de 10,34 %). Par ailleurs, 2 146 titres de voyage pour réfugiés ont été délivrés. Enfin, 3 998 autorisations provisoires de séjour ont été délivrées au bénéfice des déplacés d'Ukraine.

Portrait de Laura CABARET, agente au bureau du séjour des étrangers (BSE)

« Je suis en poste au sein de du bureau du séjour des étrangers depuis huit ans. Je souhaitais avant tout travailler dans un bureau qui assure des missions d'accueil du public.

J'ai commencé par être en charge de l'accueil du public (guichet première demande et renouvellement des titres de séjour) et une fois l'expérience acquise, il m'a été proposé d'évoluer sur mon poste et de passer à l'instruction. J'ai pu ainsi diversifier mes fonctions et occuper celle d'agent instructeur auprès de la section en charge de l'immigration professionnelle. J'occupe également les fonctions de cheffe de salle un à deux jours par semaine, que l'on peut résumer comme «chef d'orchestre des guichets» à des fins d'organisation et d'encadrement de la partie accueil du public. C'est une mission sensible durant laquelle il faut encadrer les équipes qui reçoivent le public. J'apprécie cette variété des missions qui me permet de gagner en compétence et d'évoluer. Je travaille en outre dans un environnement où la réglementation évolue régulièrement, ce qui est très stimulant. »



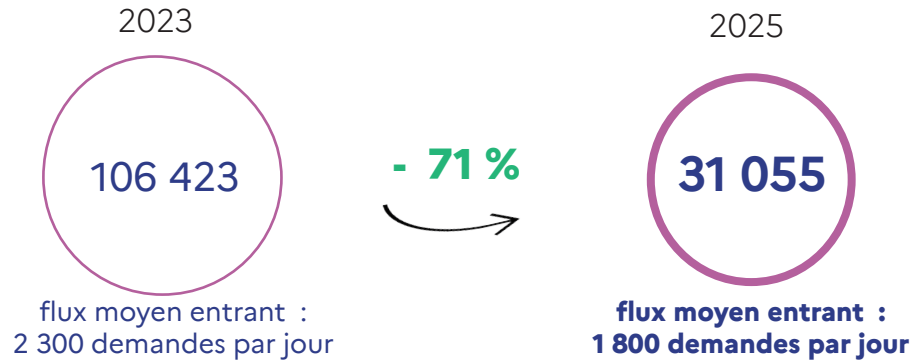
La délivrance des titres d'identité et de voyage

S'agissant des ressortissants français, l'État a poursuivi ses efforts pour garantir un service public efficace en matière de délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports. Le centre d'expertise et de ressources titres (CERT) du Val-de-Marne, également compétent pour l'Essonne, a validé 430 391 titres d'identité dont 217 084 passeports et 213 307 cartes nationales d'identité, en satisfaisant plus de 96 % des demandes.

Dans le Val-de-Marne, cette action s'est appuyée sur un réseau de 42 mairies équipées de dispositifs de recueil, avec un délai moyen de rendez-vous contenu à 19 jours. La préfecture a répondu à la hausse de l'activité en adaptant ses moyens grâce à des renforts humains ponctuels qui ont contribué à absorber rapidement le pic de demandes et permis progressivement de réduire le stock de titres en cours d'instruction.

Cette politique volontariste a produit des résultats concrets pour les usagers. Le délai moyen d'instruction a été maintenu à 11,5 jours, tandis que le délai de mise à disposition des titres est ainsi passé, au cours de l'année 2025, de 21,5 jours à moins de 15 jours.

- **Nombre de demandes de cartes nationales d'identité et de passports en stock**



La certification numérique

La certification de l'identité numérique s'obtient après une vérification d'identité, par comparaison d'empreinte avec celle présente dans le titre. Cette procédure garantit que l'usager du compte France Identité est bien le titulaire légitime de la carte d'identité rattachée au compte. Elle permet d'effectuer des démarches en ligne auparavant uniquement réalisables en personne (ex : procuration de vote, accès à FranceConnect+), de prouver son identité lors de contrôle routiers, de retirer un colis, etc.

La commune d'Alfortville a été commune pilote du dispositif en 2023. Le dispositif s'est généralisé en 2025 à toutes les communes du département disposant d'un dispositif de recueil.

Au cours de l'année 2025, 29 456 demandes (contre 8 875 en 2024) ont été déposées pour identité numérique dans les départements de l'Essonne et du Val-de-Marne, dont les demandes sont instruites par le CERT94/91. Sur ces 29 456 demandes, 16 241 ont été déposées dans le Val-de-Marne, soit plus de la moitié.

3- L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Une offre d'accompagnement de l'État pour les entreprises rencontrant des difficultés financières renforcée en 2025

Mis en place dans le Val-de-Marne depuis septembre 2023, l'accompagnement fiscal des PME et des TPE est une offre de service à destination des chefs d'entreprises en règle avec leurs obligations fiscales qui souhaitent des précisions sur les dispositifs de crédits d'impôts ou de soutien aux jeunes entreprises innovantes. 36 entreprises ont été accompagnées en 2025. Parmi elles, 78 % comptaient moins de 10 salariés et 61 % avaient plus de cinq ans.

En parallèle, le conseiller départemental aux entreprises en difficulté (CDED), positionné au sein de la direction départementale des finances publiques (DDFIP), est un interlocuteur essentiel pour les dirigeants d'entreprises qui connaîtraient des fragilités.

Portrait d'Anne-Sophie LOPEZ-ZERAFA, conseillère départementale aux entreprises en difficulté (CDED)

L'activité de madame Anne-Sophie Lopez-Zerafa à l'égard des entreprises en difficulté se décline en deux missions :

- accompagner sur le plan fiscal les PME/TPE, afin de répondre à leurs problématiques et de sécuriser les opérations économiques ;
- conseiller et orienter en toute confidentialité vers la meilleure solution de traitement des difficultés (délais de paiement, aides, relais auprès des partenaires économiques, intervention dans les comités des chefs de service financiers...).



Un besoin d'accompagnement ? Deux adresses mails sont à la disposition des dirigeants d'entreprise :

- En matière fiscale : ddfip94.accompagnement-fiscal-pme@dgfip.finances.gouv.fr
- En matière d'aide aux entreprises en difficulté : codefi.ccsf94@dgfip.finances.gouv.fr

En 2025, le comité des chefs des services financiers (CCSF)[2] a examiné la situation de 96 entreprises (+45 % par rapport à 2024) et accordé 32 plans de règlement bénéficiant à 1 924 emplois directs.

Enfin, pour les dirigeants qui ne se signaleraient pas, les services de l'État mènent un travail de détection précoce des entreprises qui rencontrent des difficultés financières via l'outil « signaux faibles ». En 2025, 176 entreprises du Val-de-Marne ont été contactées en vue d'un soutien personnalisé.

2. Présidé par le directeur départemental des finances publiques, de l'URSSAF et composé de comptables et organismes chargés du recouvrement des créances publiques, le CCSF intervient en cas de difficultés d'une entreprise à régler une échéance fiscale ou sociale. Les entreprises peuvent bénéficier d'un plan de règlement échelonné de ces dettes sous réserve d'être à jour de leurs obligations déclaratives et de paiement de la part salariales des cotisations sociales.

L'accompagnement du passage à la facturation électronique pour les entreprises et les collectivités assujetties à la TVA

L'année 2025 a été marquée par la préparation du passage à la facturation électronique entre entreprises. Quatre séances de présentation ont été organisées dans le Val-de-Marne en lien avec les partenaires institutionnels locaux (CCI, CMA, collectivités locales) et en présence de plateformes agréées.

L'objectif est d'assurer que les entreprises puissent émettre et recevoir, dès le 1er septembre 2026, des factures au format électronique et transmettre leurs données de transaction et de paiement à l'administration pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire. S'agissant des petites et micro-entreprises, l'émission de factures électroniques entrera en vigueur le 1er septembre 2027.



Notes

L'État dans le Val-de-Marne

à jour au 1er septembre 2026

Le corps préfectoral



Stanislas BOURRON
Préfet du Val-de-Marne



Magali DAVERTON
Préfète déléguée pour l'égalité des chances



Ludovic GUILLAUME
Secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de Créteil



Florentin BERTHEAS
Sous-préfet, secrétaire général adjoint



Sébastien HUMBERT
Sous-préfet de Nogent-sur-Marne



Denis MAUVAIS
Sous-préfet de L'Haÿ-les-Roses



Emmanuel DUPUIS
Sous-préfet, directeur de cabinet du préfet

Les directeurs des services départementaux et unités territoriales



Thierry HUGUET
Directeur territorial de la sécurité de proximité



Grégory PRÉMON
Directeur académique des services de l'éducation nationale



Philippe DUFRESNOY
Directeur départemental des finances publiques



Eric VÉCHARD
Délégué départemental de l'agence régionale de santé d'Île-de-France



Julie PERCELAY
Directrice de l'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports



Didier TILLET
Directeur de l'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités



Frédéric PIRON
Directeur départemental de la protection des populations



Isabelle KAMIL
Directrice de l'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement



Nicolas GERBER
Directeur du secrétariat général commun départemental



Anouk MARTIN
Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes



Gérald MAROL
Directeur territorial de France Travail



Ghislaine FINAZ
Cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine



Rosine LHEUREUX
Directrice des archives départementales



Philomène BONHOMME
Directrice du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre



Abdellah BOUKELLAL
Directeur territorial de l'office français de l'immigration et de l'intégration



Caroline LAPENE
Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse

PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Scannez ci-dessous pour télécharger ce rapport d'activité

NOUS
SUIVRE

https://www.val-de-marne.gouv.fr/
@prefet94